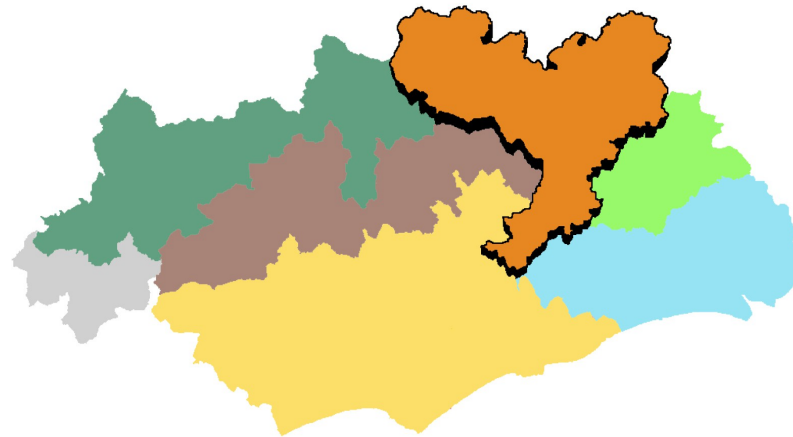


Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers du Département de l'Hérault

Causses et Haute-Vallée de l'Hérault



Diagnostic



Table des matières

Chapitre 1 Contexte.....	5
1.1 Climat	5
1.2 Relief.....	5
1.3 Sols.....	5
Chapitre 2 Découpage Administratif.....	6
2.1 Intercommunalité.....	6
2.2 Loi Montagne	7
Chapitre 3 Démographie.....	8
3.1 Taux de variation démographique annuel par commune.....	8
3.2 Densité de Population en 2007.....	9
Chapitre 4 Unités Paysagères	10
Chapitre 5 Ressources en eau.....	11
5.1 Un territoire traversé par le fleuve Hérault.....	12
Chapitre 6 Une biodiversité liée aux milieux ouverts.....	13
6.1 Cartographie.....	13
6.2 Réseau Natura 2000: 1 documents d'objectifs approuvés (DOCOB)	14
6.3 Sites inscrits, sites classés	16
Chapitre 7 Caractéristiques du sol.....	17
7.1 Occupation du sol	17
7.2 Qualité des sols	18
7.3 Typologie de la pression foncière.....	19
7.4 Taux de perte de surface agricole et naturelle de 2005 à2009.....	21
Chapitre 8 Agriculture.....	23
8.1 Exploitations.....	23
8.2 Déclaration PAC.....	24

8.3 Activités agricoles	25
a) Élevage.....	26
b) Aires Géographiques:.....	27
8.4 Usages de l'eau.....	28
8.5 Irrigation.....	29
a) Causse du Larzac.....	29
b) Bassin versant de la Lergue.....	29
c) Plaine de Camplong:.....	30
d) Haute-Vallée de l'Hérault	30
8.6 Dynamique agricole	31
a) Circuits courts.....	31
b) Des réflexions à valoriser.....	31
c) Agriculture biologique	31
d) Agrotourisme	32
Chapitre 9 Forêt.....	33
9.1 Caractéristique de la forêt	33
9.2 Régime Forestier.....	34
9.3 Espaces boisés protection et usages.....	35
a) Espaces Boisés.....	35
b) Espace boisé classé.....	35
c) Forêts relevant du régime forestier.....	35
d) Forêts Privées	35
e) Réserves biologiques.....	35
9.4 Production.....	36
9.5 Risques d'incendies.....	37
9.6 Zone de revitalisation rurale.....	38
Chapitre 10 Proposition de découpage de la zone.....	39
10.1 Les Causes et Contreforts du Larzac.....	40
a) Activités agricoles	41

b) une agriculture orientée vers l'élevage.....	42
c) Forêts	43
10.2 Haute Vallée de l'Hérault.....	44
a) Activités agricoles.....	44
b) Viticulture.....	45
c) Autres activités agricoles.....	45
d) Évolution de l'agriculture.....	45
e) Forêt	46
Chapitre 11 Conclusion.....	46
Chapitre 12 Enjeux et Préconisations.....	47

Chapitre 1 Contexte

Un milieu naturel difficile

1.1 Climat

Ce secteur est sous influence méditerranéenne avec une sécheresse estivale qui représente une forte contrainte, des pluies automnales torrentielles et un hiver doux à l'exception des zones montagnardes où des vents forts balayent les plateaux avec de brusques abaissement de température (une quarantaine de jours de gelée par an).

1.2 Relief

Le territoire présente un relief tourmenté caractéristique des milieux calcaires

On distingue:

- A l'Ouest

Le Causse du Larzac qui se caractérise par un ensemble de plateaux de 700 à 800m d'altitude moyenne bordé à l'Est par le massif de la Serranne et au sud par la cuvette du Lodévois, au sud la transition est assez brutale avec des terrains à fortes pentes parfois instables.

- A l'Est

Du Nord au Sud

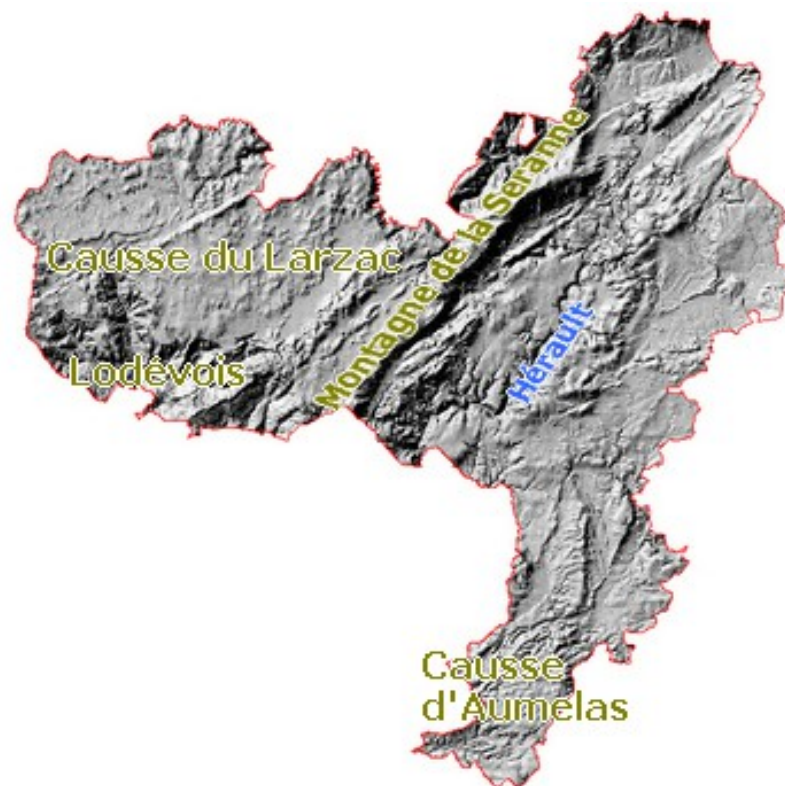
le bassin versant amont de l'Hérault où la rivière s'écoule à travers un relief torturé et des gorges profondes, l'altitude varie de 100 à 1000m (Roc Blanc Montagne de la Séranne)

Une zone de garrigues composée d'un ensemble de plateaux, vallons et collines

Le Causse d'Aumelas qui est un plateau au relief relativement plan entrecoupé de petits ravins

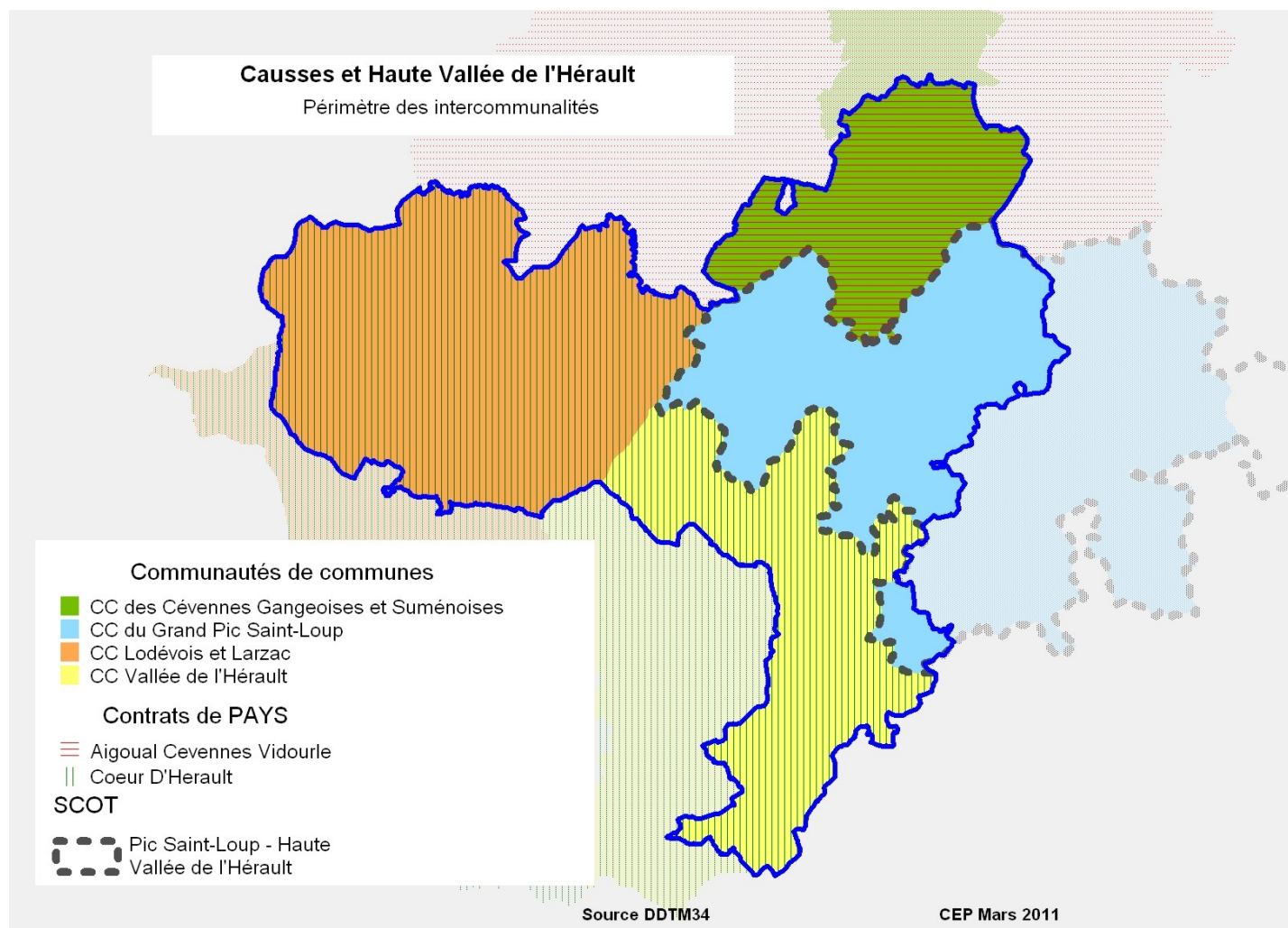
1.3 Sols

Les bassins et les vallées présentent des zones de terres labourables . Ces sols sont riches en calcaire mais relativement pauvres en phosphore. Les Causses et les pentes représentent des zones de parcours composées de landes et taillis de chênes verts qui en limite supérieure se mélangent au chêne pubescent. Ces sols sont superficiels et accidentés



Chapitre 2 Découpage Administratif

2.1 Intercommunalité



Cette zone se situe au carrefour de plusieurs communautés de communes regroupées autour de pôles d'attraction et de secteurs identitaires (communauté de communes du Lodévois - Larzac, communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoise, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Communauté de communes de la vallée de l'Hérault)

[Lien: Définition de Pays](#)
[Annexe 1 Page 4](#)

2.2 Loi Montagne

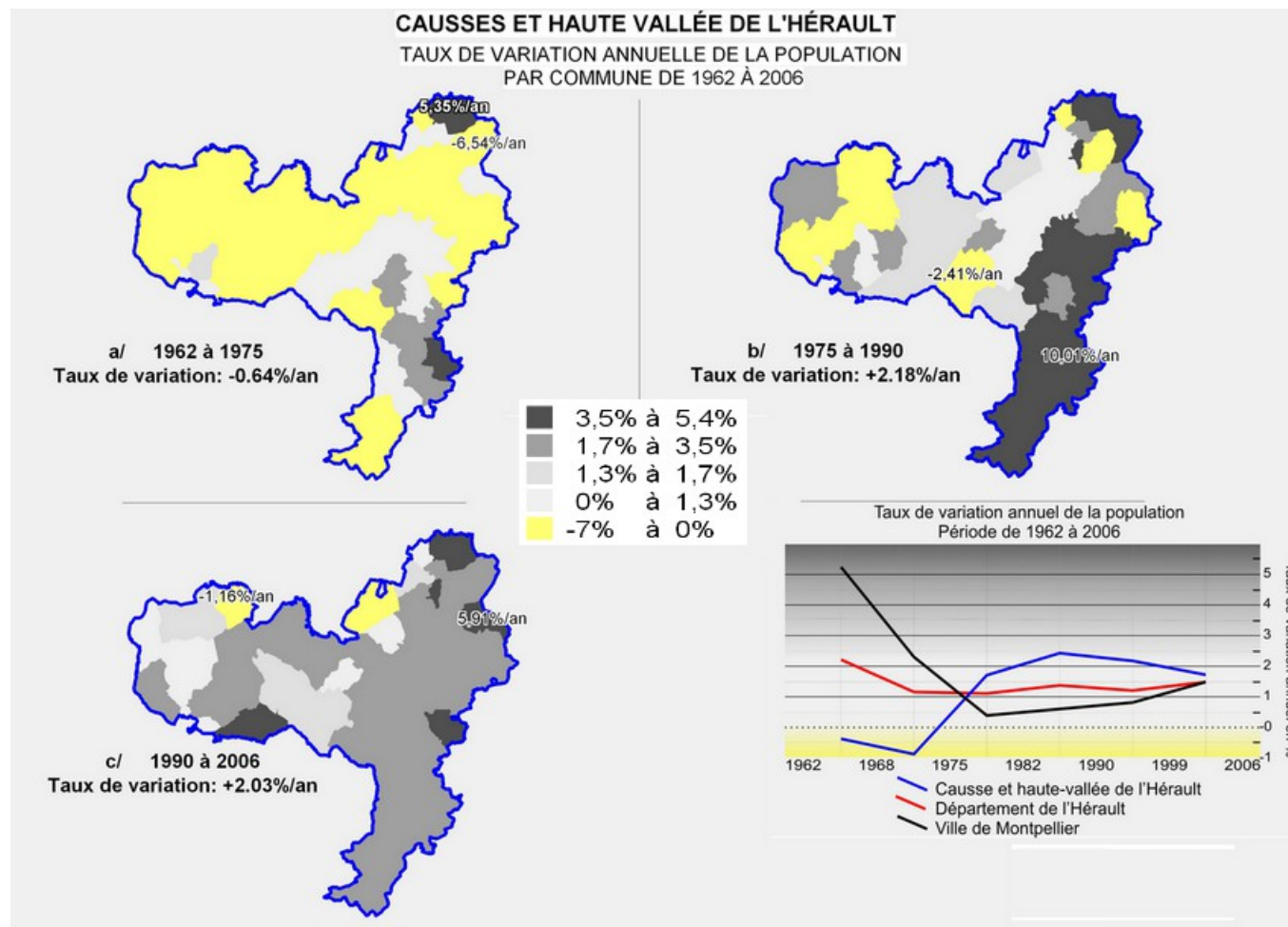


30 communes de la zone sont soumises à la Loi Montagne

[Lien Loi Montagne Annexe 2 Page 7](#)

Chapitre 3 Démographie

3.1 Taux de variation démographique annuel par commune



Source INSEE Mission CEP Septembre 2010

Taux de variation annuelle démographique

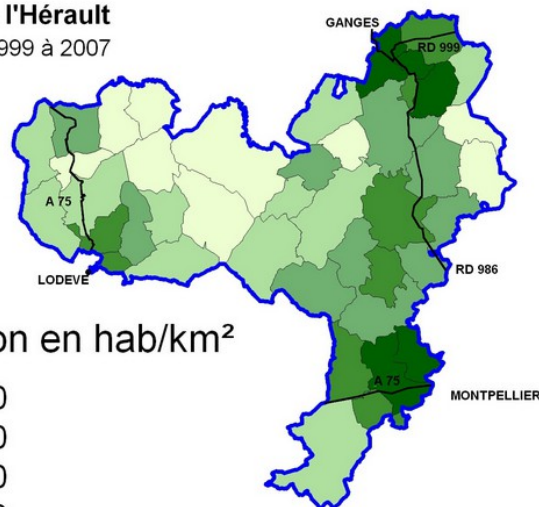
Jusque dans les années 90, le taux de variation annuel démographique de la zone était plus important que celui de la ville de Montpellier

Depuis les années 90 la tendance s'inverse. Cependant cette implantation de nouvelle population résidentielle s'accompagne d'une consommation beaucoup plus importante d'espace.

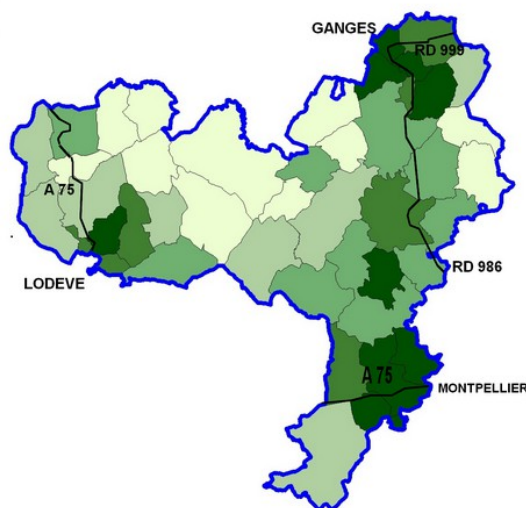
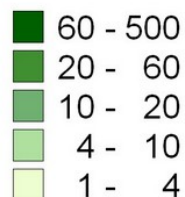
3.2 Densité de Population en 2007

Causse et haute-vallée de l'Hérault

Densité de la population de 1999 à 2007



Densité de la population en hab/km²



Densité de Population ou Nombre d'habitants au km²

1999

Population en 1999 : 22 929 Hab.

soit 21 Hab/Km²

Population en 1999 dans l'Hérault : 896 441 Hab.

soit 147 Hab/Km²

2007

Population en 2007 : 26 450 Hab.

soit 25 Hab/Km²

Population en 2007 dans l'Hérault : 1 011 207 Hab

soit 165 Hab/Km²

On remarque que la population se densifie à proximité des pôles d'attraction:

Lodève, Ganges et Montpellier et le long des axes de circulation: A75 , RD 999 et RD 986

La densité de population augmente

Elle est sur certaines communes supérieure à la densité moyenne de l'espace rural élargie en France qui est de: 54 Hab/Km²

Source INSEE Mission CEP Septembre 2010

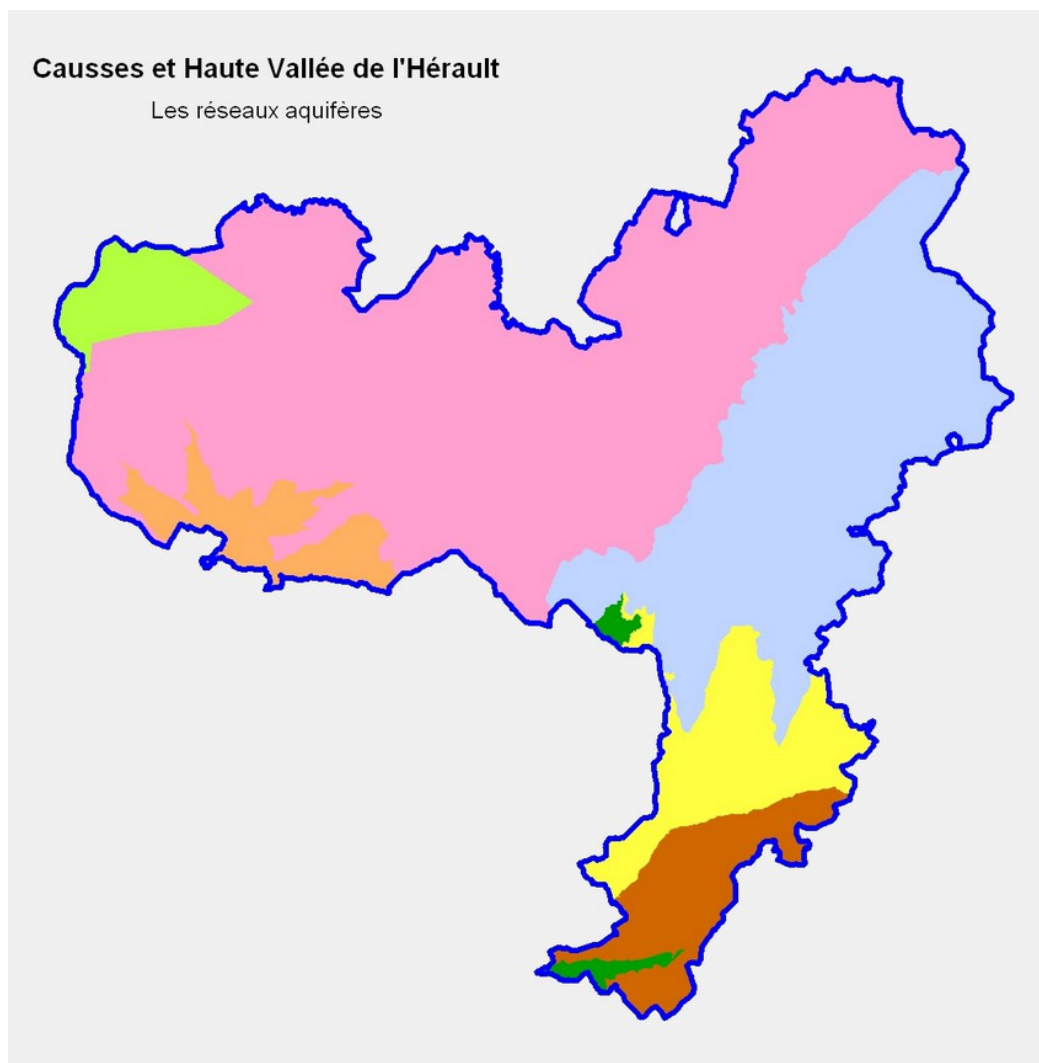
[Retour sommaire](#)

Chapitre 4 Unités Paysagères



Source: Agence Folléa Gautier/Paysagistes-urbanismes d'après données IGN-Bd-Alli

DDTM 34 Mission CEP septembre 2010



DDTM 34 Mission CEP septembre 2010

Nom des masses d'eau souterraine

- Calcaires cambriens de la région viganaise
- Calcaires des Grands Causses, BV du Tarn
- Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas,
- Calcaires et marnes de l'avant-pli de Montpellier
- Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines
- Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier
- Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas
- Pérites permiennes et calcaires cambriens du lodévois

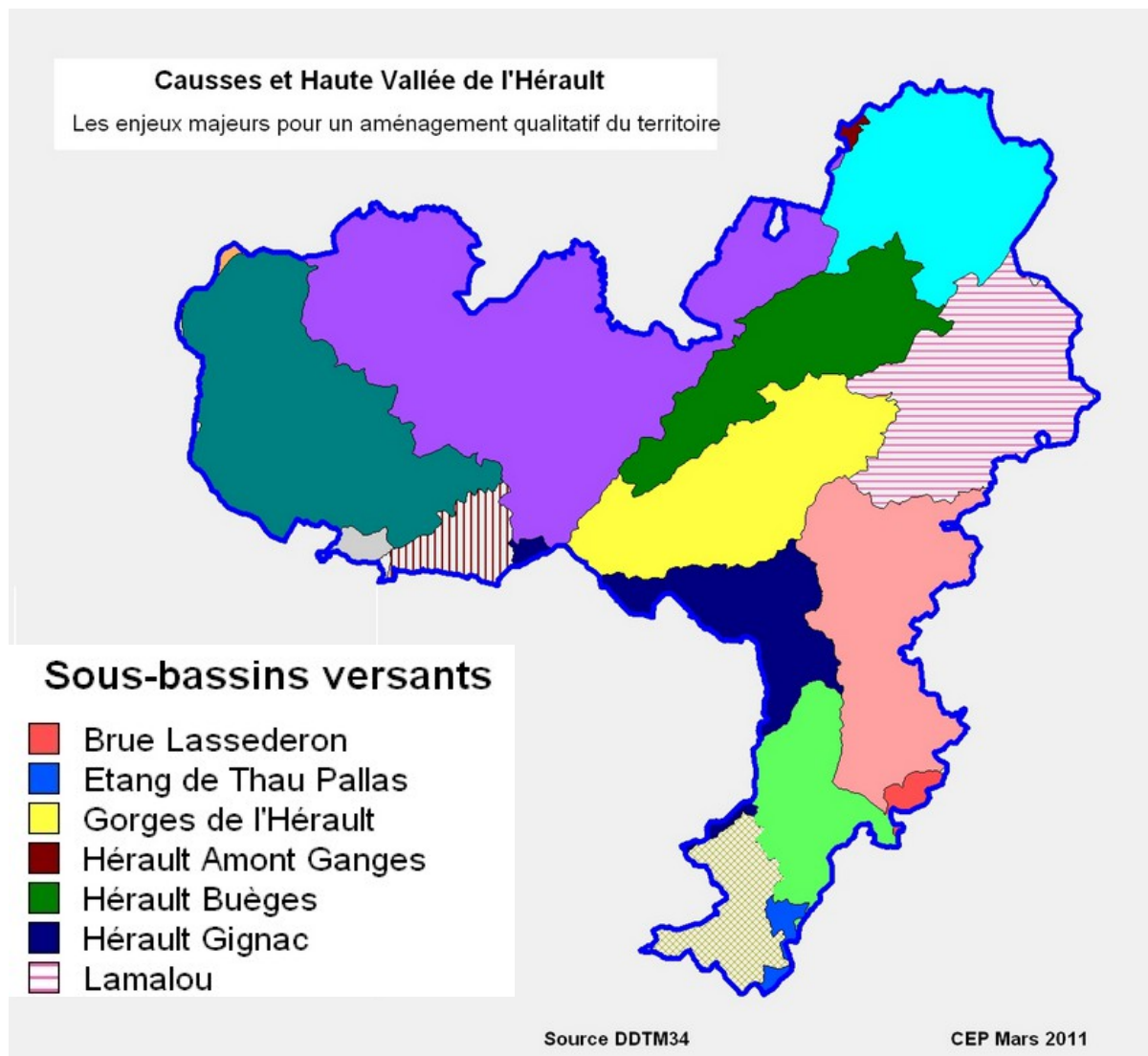
C'est une zone karstique très vulnérable avec perméabilité de fissure avec des secteurs aquifères à forte valeur patrimoniale

Ces eaux resurgissent au pied des Causses sous forme de sources dont le débit est important

Le SDAGE RMC préconise que l'opportunité d'utiliser cet aquifère pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable soit étudiée.

Ces aquifères calcaires s'avèrent les plus vulnérables à la pollution car ils sont fissurés et la filtration est pratiquement inexistante, les risques de propagation d'une pollution éventuelle sont très importants.

5.1 Un territoire traversé par le fleuve Hérault



Sur ce fleuve et ces rivières se sont développées

- Une production d'électricité à partir de centrales hydroélectriques
- Une irrigation gravitaire à partir de prises d'eau sur l'Hérault: la prise d'eau du canal de Cazilhac et la prise d'eau du canal de Gignac
- Une irrigation gravitaire à partir de prises d'eau sur la Lergue
- Des activités de pleine nature: Pêche, baignade et Canoé

Ces usages peuvent être conciliables ou contradictoires

Le SAGE sur l'Hérault devrait aboutir fin 2010 en définissant une solidarité amont-aval et une clé de répartition pour l'ensemble des usages.

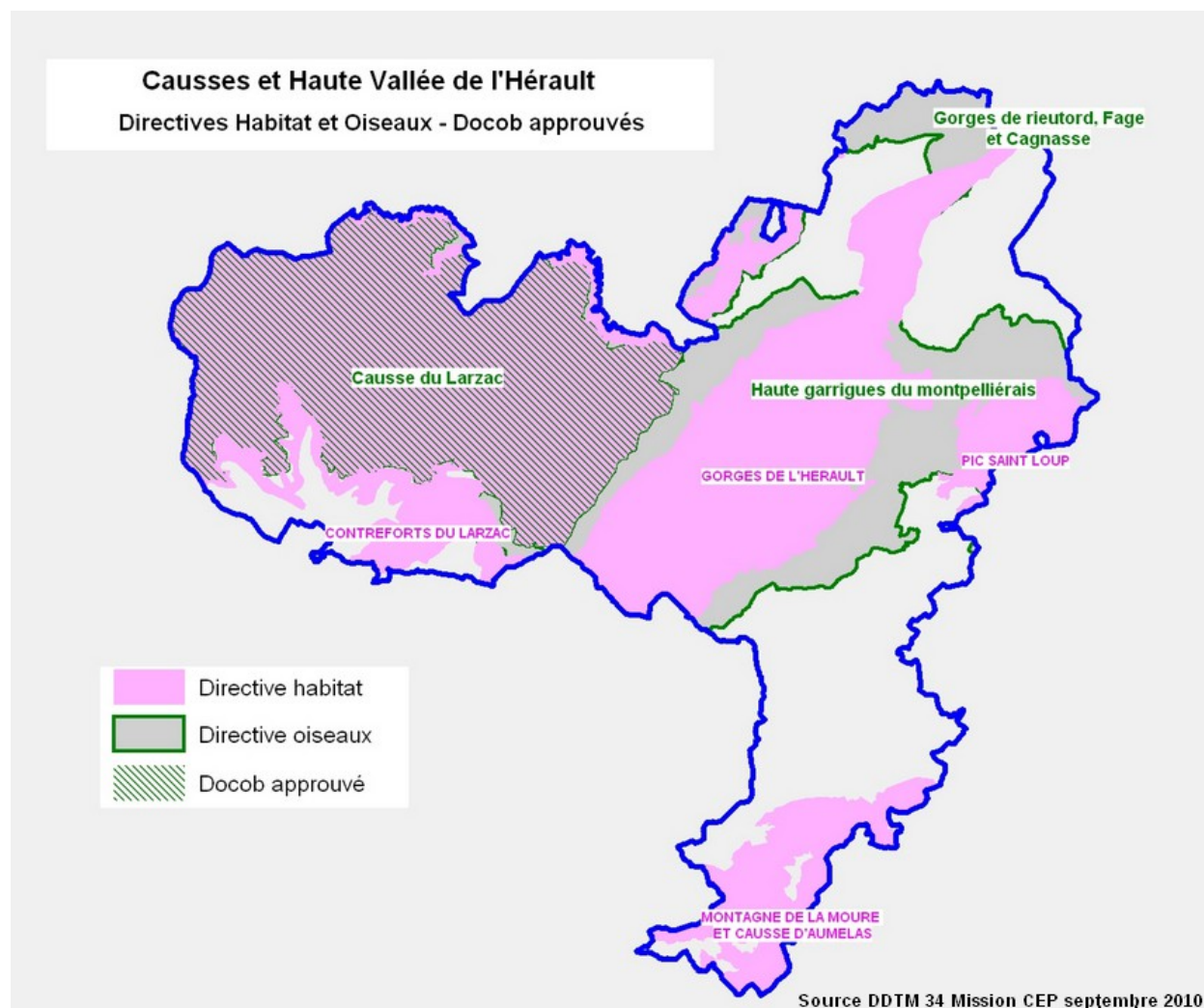
La crise viticole avec l'arrachage des vignes de manière définitive va entraîner une diversification des cultures avec un besoin en eau pour l'irrigation non recensé à ce jour sur le haut du bassin de l'Hérault

Sous-bassins versants

- Larzac
- Lergue Amont
- Lergue Aval
- Lergue Soulondres
- Mosson Amont
- Moyenne Vallée de l'Hérault
- Vis

Chapitre 6 Une biodiversité liée aux milieux ouverts

6.1 Cartographie



Les zonages issus de la directive Oiseaux et de la directive habitats doivent pour une partie d'entre eux donner naissance à un réseau d'espaces protégés appelé Natura 2000. La mise en place de ce réseau est en cours, pour l'instant un seul document d'objectif (DOCOB) approuvé pour le Causse du Larzac.

[accès à la base d'informations par commune](#)

6.2 Réseau Natura 2000: 1 documents d'objectifs approuvés (DOCOB)

- **Site Natura 2000 Causses du Larzac (DOCOB opérationnel en Mai 2006 et validé avec actualisation réalisé fin 2009).**

Le site «Causse du Larzac» a une superficie de 18 530Ha Le comité de pilotage a pris la décision de travailler sur une zone d'étude allant au delà du périmètre du site transmis en 1999 pour inscrire l'élaboration de ce DOCOB dans une réflexion territoriale cohérente.

D'une surface de près de 30 200 ha, le périmètre de la zone d'étude couvre la totalité du Causse du Larzac méridional.

Il a été défini en suivant les limites géomorphologiques du plateau. La zone d'étude s'étend sur la totalité ou sur une partie du territoire des communes de: Le Caylar , Le Cros, Lauroux, Pégairolles de l'Escalette, Les Rives, Saint Etienne de Gourgas, Saint Félix de l'Héras, Saint Maurice- Navacelles, Saint Michel, Saint Pierre de La Fage, Saint Privat, Sorbs, Soubès,La Vacquerie et la commune de Vissec dans le Département du Gard.

L'ensemble de la zone est constitué d'un plateau karstique que l'on peut séparer en deux grands ensembles : la partie Est à dominante calcaire et le tiers Ouest avec une majorité de dolomie.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés présentent des enjeux environnementaux forts : il s'agit de milieux rares au niveau européen, souvent en forte régression, qui abritent des cortèges remarquables d'espèces de la flore et de la faune.

La plupart de ces habitats particuliers sont inféodés à des paysages de milieux ouverts, ce qui reflète la diversité et l'intérêt patrimonial de ces formations semi-naturelles, c'est à dire créées et entretenues par l'action de l'homme et de ses troupeaux.

Les pelouses à Brome, par exemple, représentent les milieux les plus diversifiés de la végétation européenne. Certaines stations abritent, en plus, des populations exceptionnelles d'orchidées ; ce qui leur confère, à juste titre, le rang d'intérêt communautaire prioritaire.

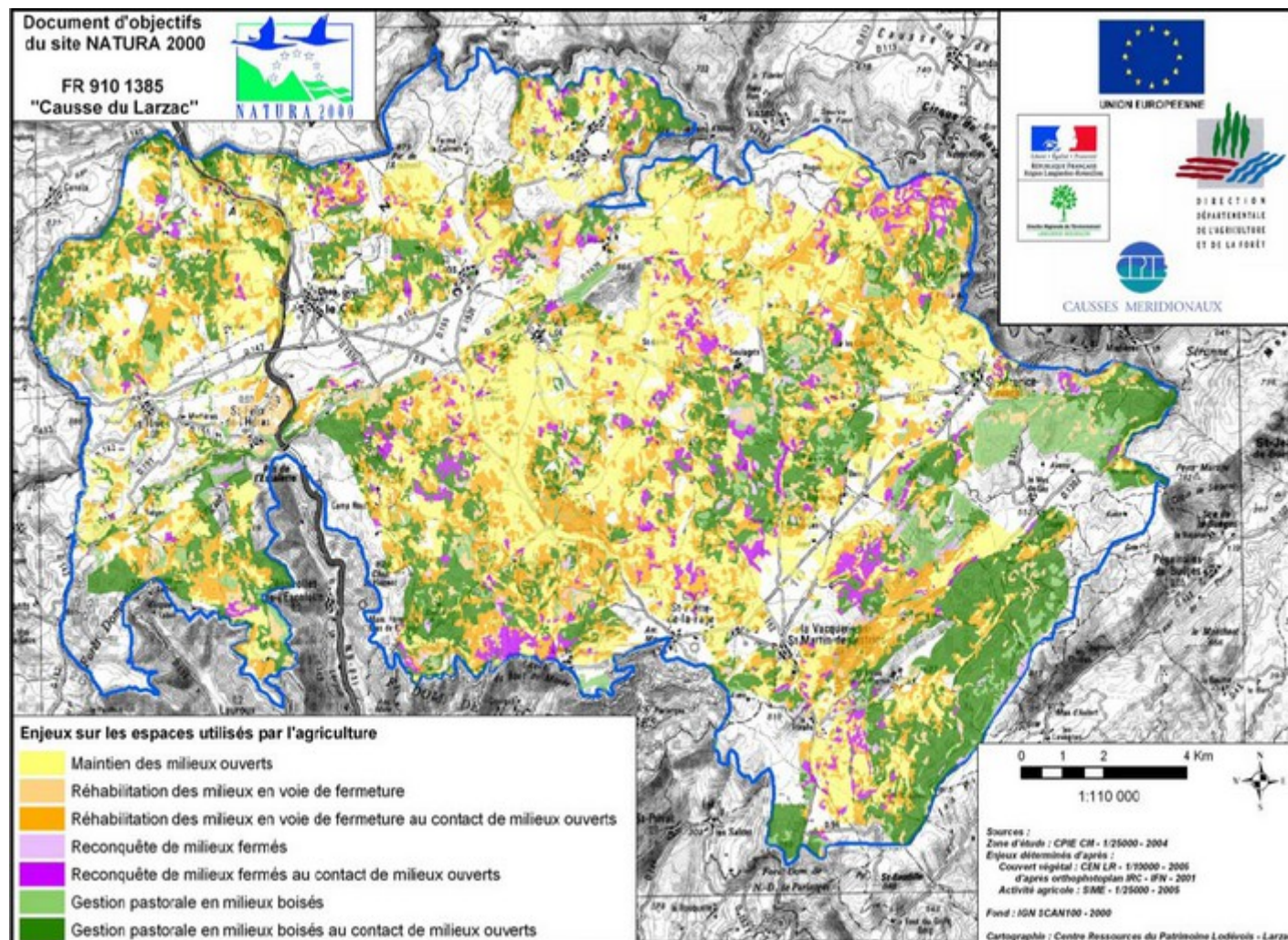
Ce même statut concerne également les pelouses à Orpins, qui sont le lieu de reproduction de l'Apollon, un papillon très rare calcaire et le tiers Ouest avec une majorité de dolomie.

- **Arrêtés de biotope**

Quatre arrêtés de biotope ont été pris pour la protection de l'aigle de Bonelli (Gorges de l'Hérault, Falaise de l'Hortus, Ravin des Arcs et Puech des Mourgues)

[lien sites Natura 2000, état d'avancement des DOCOB](#)

La carte ci-dessous du document d'objectif du site «Natura 2000» permet de constater

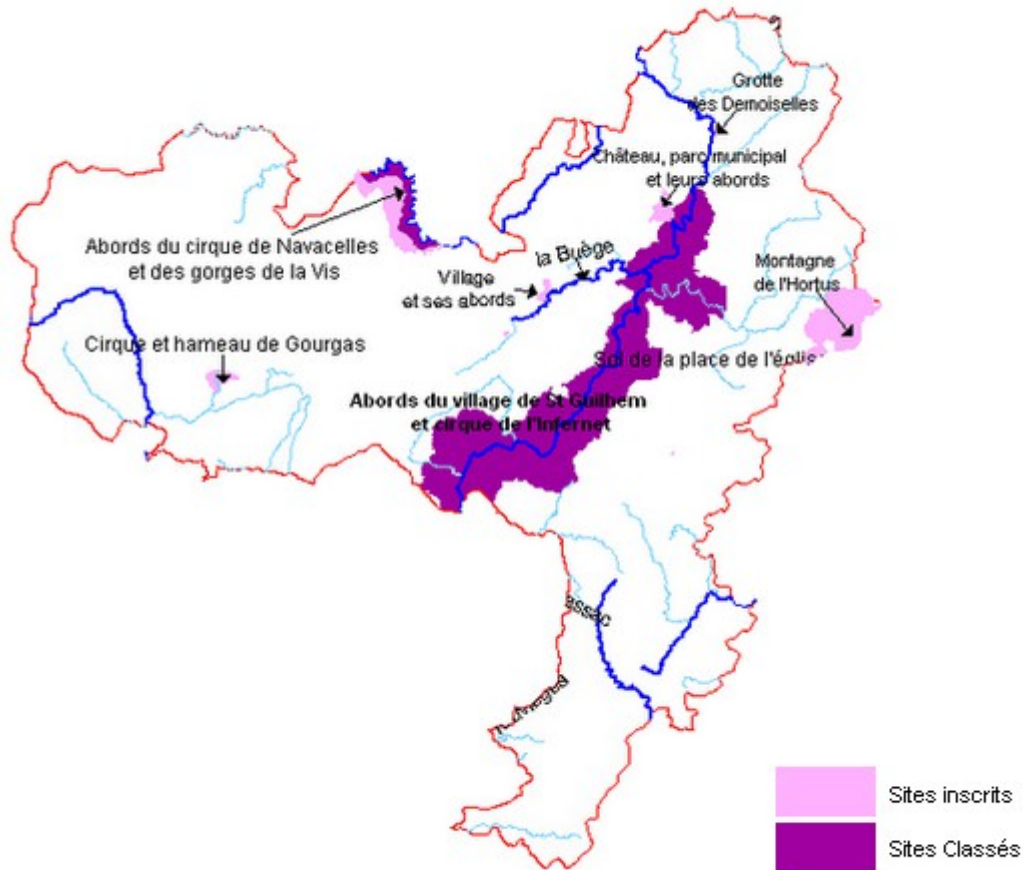


- la prédominance de l'enjeu « maintien des milieux ouverts » sur les espaces utilisés par l'agriculture.
- les possibilités de réhabilitation ou de reconquête
- la part importante en surface des milieux boisés gérés d'un point de vue pastoral (sylvopastoralisme).

Cette carte confirme aussi que plus de 90 % des mesures qui seront contractualisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce DOCOB porteront sur des milieux agricoles.

6.3 Sites inscrits, sites classés

ZONE CAUSSES ET HAUTE VALLÉE DE L'HÉRAULT SITES INSCRITS ET SITES CLASSÉS



Sur cette zone on recense:

Deux sites classés:

Le Cirque de Navacelles

Les Gorges de l'Hérault

Ces sites présentent un intérêt artistique, culturel, historique...

Un grand site:

Depuis JUIN 2010, les Gorges de l'Hérault sont classées grand site

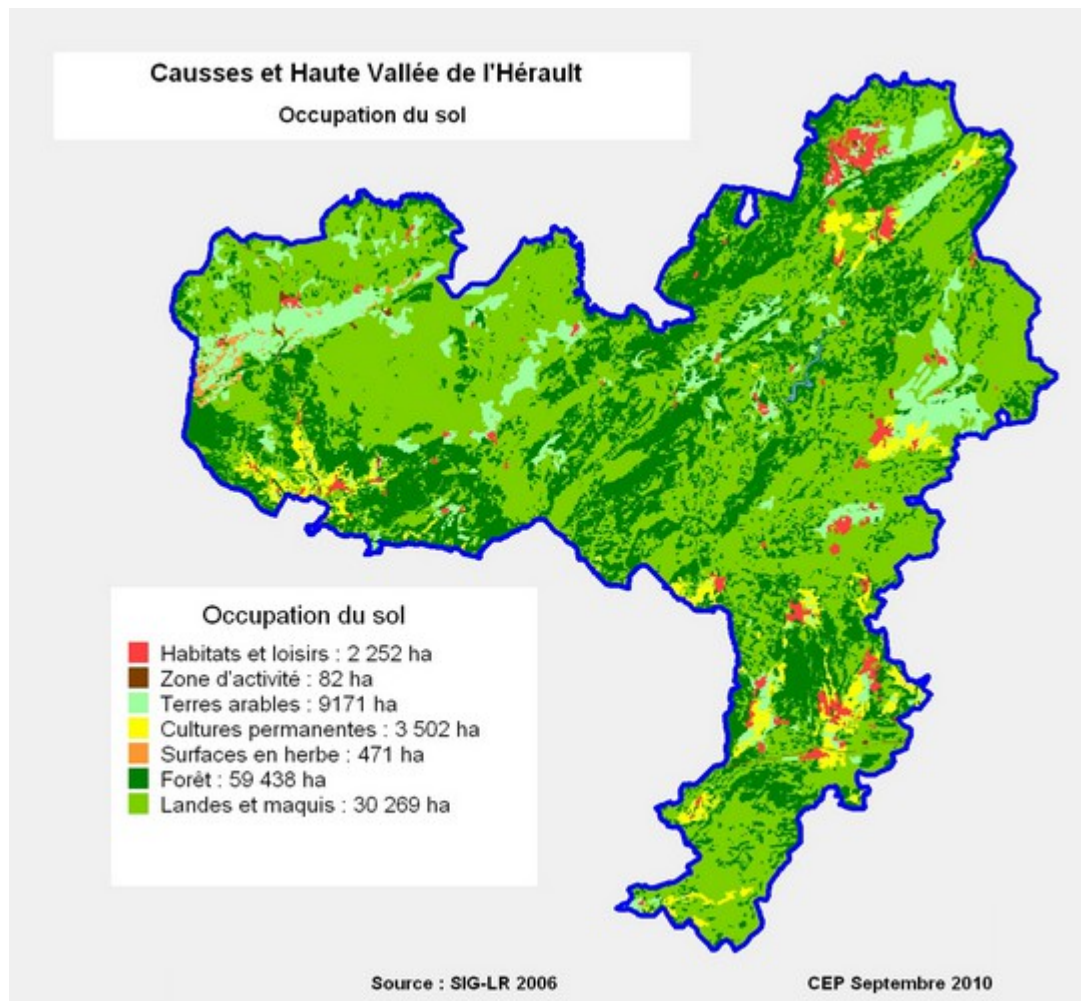
Ce grand site s'étend sur une superficie de 10 000 Ha et concerne cinq communes, mais sur la zone Causse et Haute Vallée de l'Hérault seule la commune de Saint-Guilhem le Désert est impactée par cette opération.

Les objectifs de ce classement Grand Site sont:

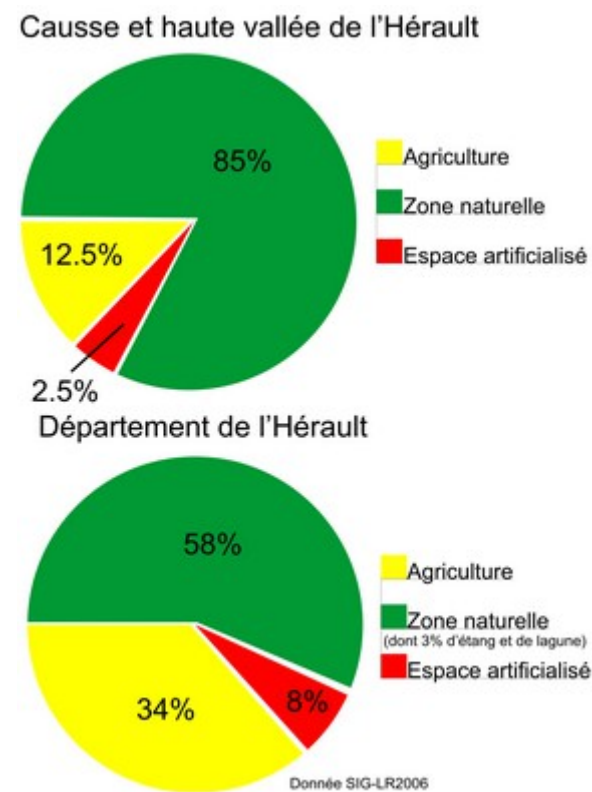
- Maîtriser la sur-fréquentation touristique en réorganisant les déplacements automobiles et en diffusant la fréquentation sur tout le territoire,
- Valoriser les sites, monuments et paysages remarquables, protéger et restaurer les espaces naturels et agricoles
- Améliorer l'accueil des visiteurs.

Chapitre 7 Caractéristiques du sol

7.1 Occupation du sol

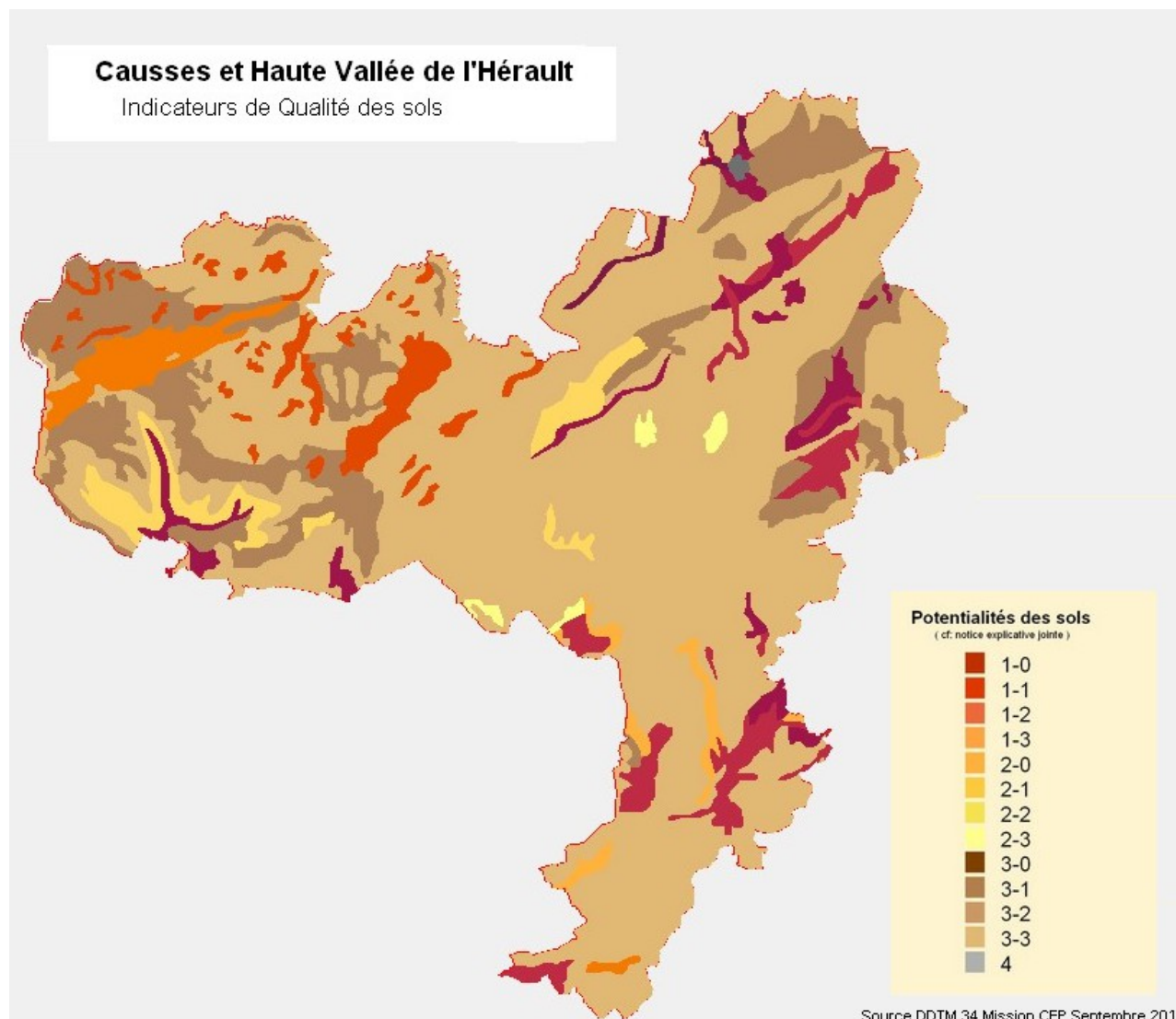


La superficie de la zone est de:105 889 Ha avec la répartition suivante



Les Forêts et les espaces naturels occupent la majeure partie du territoire.

7.2 Qualité des sols



[Lien indicateurs de potentialité des sols ANNEXE 7 page 14](#)

Cette analyse de la potentialité des sols permet de comparer le sol de façon simple. L'indicateur affecté à chaque unité cartographique permet d'apprécier la qualité globale du sol pour un usage futur en privilégiant le potentiel agronomique et la capacité maximum de diversification des usages du sol (hors viticulture)

L'indicateur prend en compte différents niveaux hiérarchisés de classification

-les contraintes absolues (salinité...)

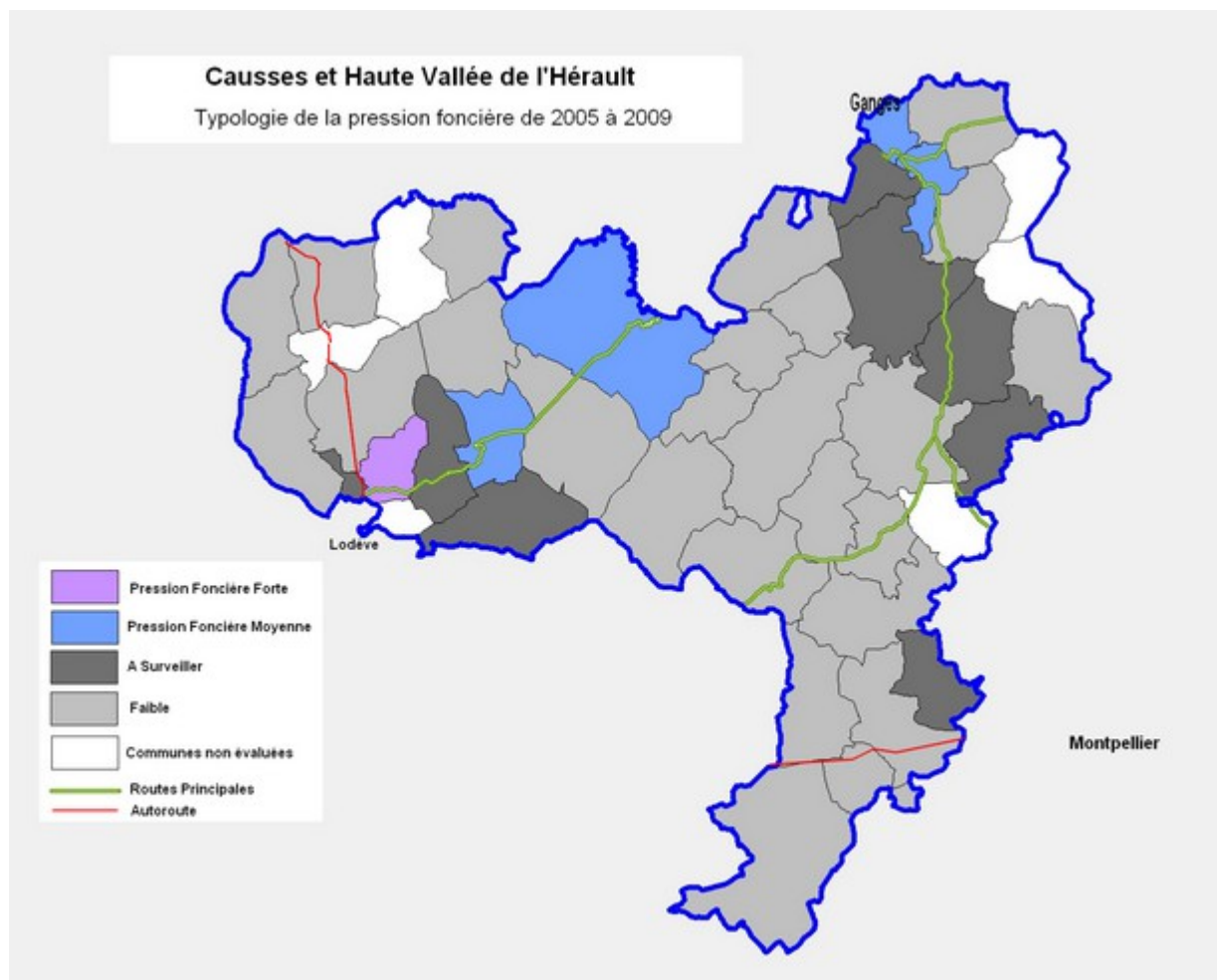
- la réserve utile
- les contraintes secondaires (battance, hydromorphie, ph..)

Ces indicateurs sont spatialisés pour définir un zonage qui représente des unités cartographiques de sol. A l'intérieur de ces unités la qualité des sols majoritairement présente caractérise la zone

Une analyse à l'échelle communale n'est pas pertinente. Par ailleurs, il convient de rappeler que la potentialité des sols est un élément parmi d'autres pour caractériser les sols (irrigation, AOC, occupation du sol).

[Lien rapport d'étude analyse du potentiel agronomique des sols affecté par l'aménagement\(DRAAF/CEMAGREF\) annexes](#)

7.3 Typologie de la pression foncière



Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière :

l'IPMA¹ en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel. Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER (voir page suivante la définition des indicateurs)

Très Forte:

Les 3 indicateurs sont supérieurs aux taux pivot déterminés en fonction du marché foncier

Forte:

L'un des 3 indicateurs est inférieur à sa valeur pivot et ce de façon itérative

Sur ce territoire, la pression foncière est forte ou à surveiller à proximité des pôles d'attraction et le long des axes de circulation

[Lien rapport d'étude sur le diagnostic foncier du département de l'Hérault](#)

1 IPMA :Indice de Perturbation du marché agricole

Analyse de la pression foncière et Utilisation des Indices de Perturbation du Marché Agricole (IPMA)

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière : l'IPMA en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel.

Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER.

IPMA en surface

Il permet de faire ressortir les surfaces de l'espace agricole et forestier qui sont orientées vers le marché des acquéreurs non agricoles.

IPMA en surface de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir/surface communale) / ratio départemental

IPMA en valeur

Il met en évidence les zones où les prix proposés sont incompatibles avec l'usage agricole du sol et donc susceptible de perturber le marché agricole

IPMA en valeur de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir X prix moyen des surfaces non bâties/ surface communale) / ratio départemental.

-L'indicateur de perte d'espace agricole et naturel

Cet indicateur considère les surfaces qui sortent de la destination agricole, définitivement (infrastructure, terrains à bâtir, ...) ou potentiellement (terrains de loisir, anticipation de modification du document d'urbanisme,...). L'analyse se fait au regard de la nature de l'acquéreur et donc l'aspect potentiel et non définitif peut être important.

Qu'il soit définitif ou non, le changement induit par la transaction fait que l'agriculture aura des difficultés à reconquérir ces espaces.

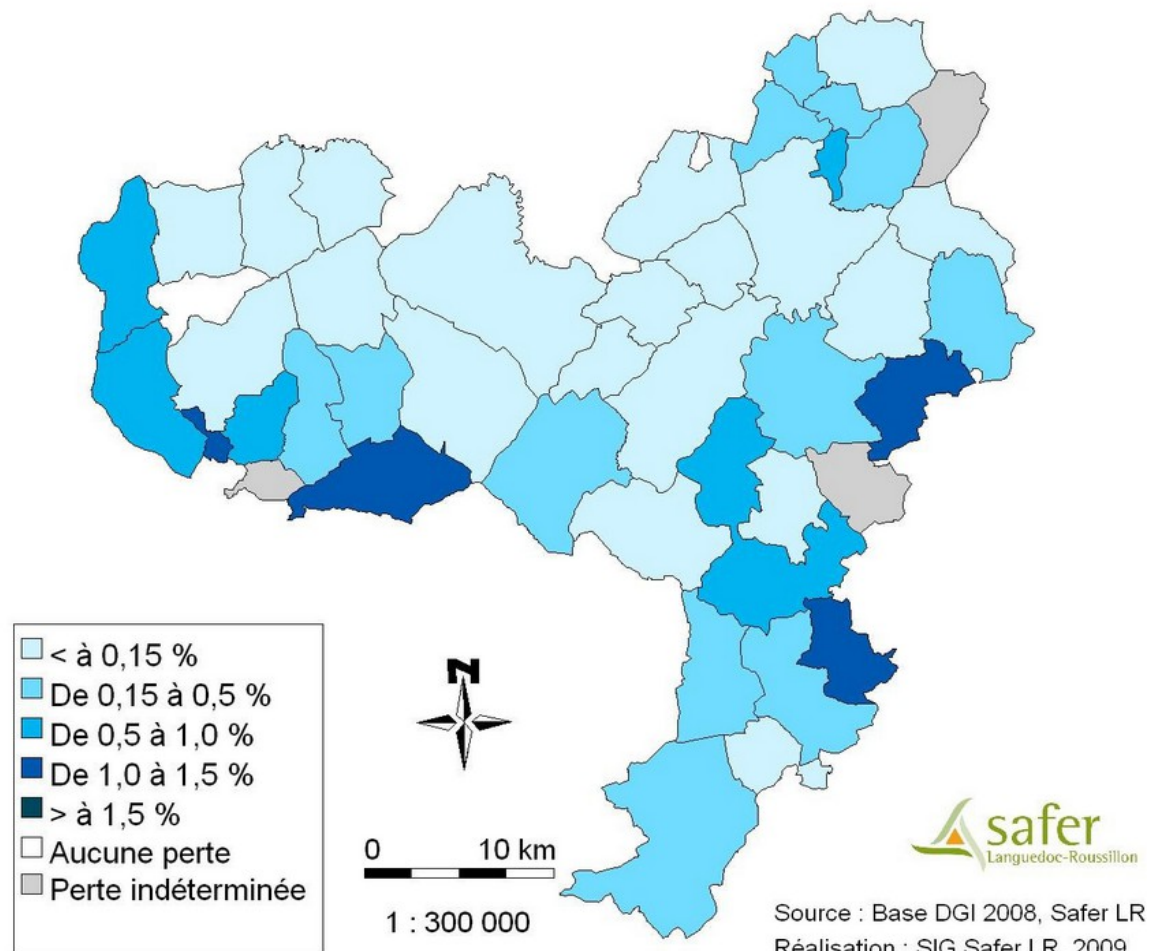
Taux de perte de 2005 à 2009 = (surfaces agricoles, naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles, naturelles et forestières communales en 2005) X 100

pour l'IPMA, une valeur de 150 a été retenue pour le département de l'Hérault (150 = valeur pivot par convention) sachant que 200 est une valeur qui commence à être élevée.

De même, pour le taux de perte de surface, une valeur de 1,5% (valeur pivot correspondant au taux annuel) a été retenue car elle représente une moyenne d'un département soumis à pression foncière constante et assez importante

7.4 Taux de perte de surface agricole et naturelle de 2005 à 2009

Causses et Haute Vallée de l'Hérault



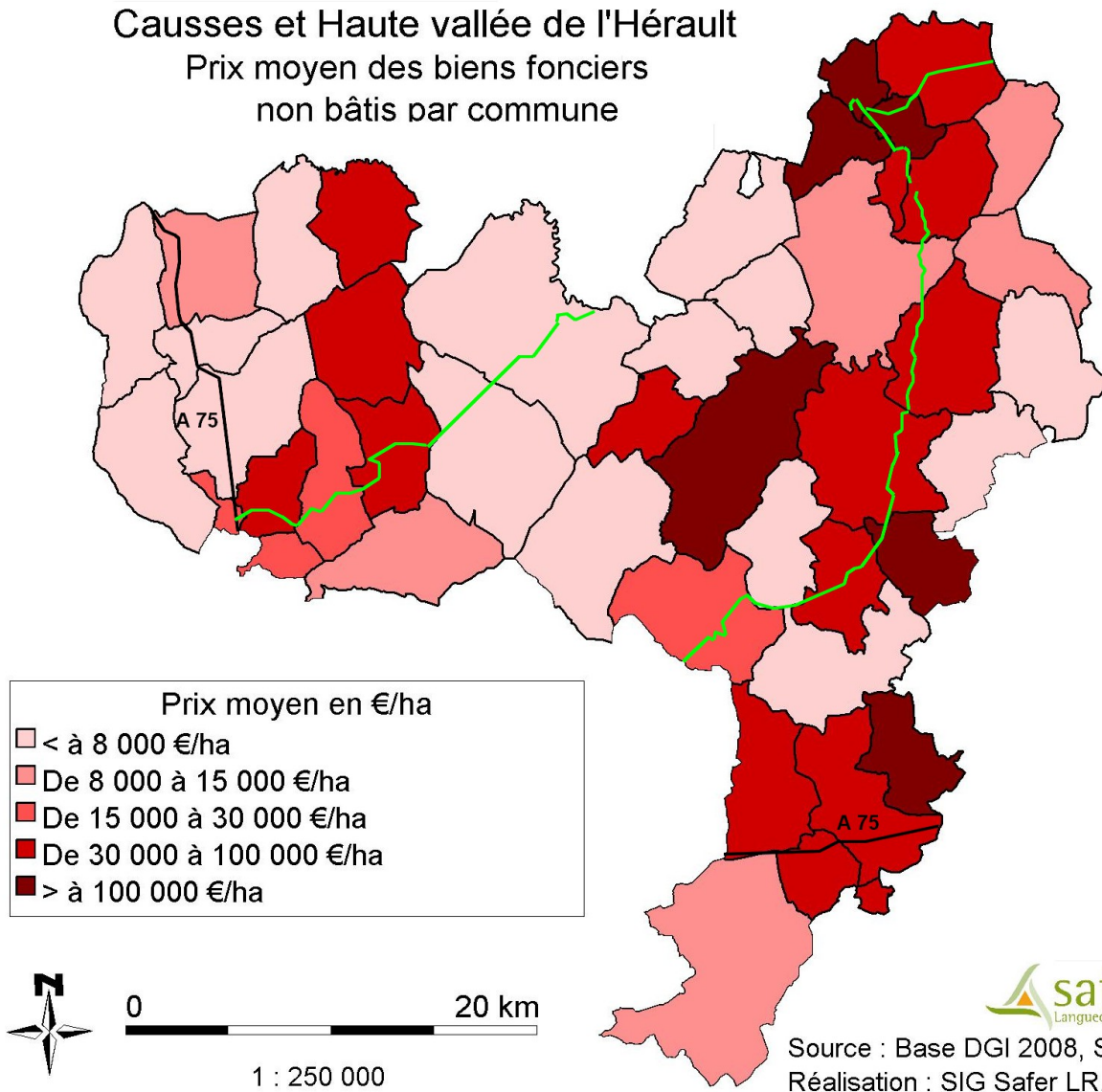
Taux de perte de surface agricole et naturelle

Le calcul du taux de perte de surface agricole et naturelle = (Surfaces naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles naturelles et forestières communales en 2005) X 100

Dans cette zone, les plus fort taux de perte de surface agricole et naturelle se retrouvent sur les communes de Vailhauqués, Mas de Londres, Saint-Privat et Pujols.

Causses et Haute vallée de l'Hérault

Prix moyen des biens fonciers
non bâtis par commune



Le prix du foncier est plus élevé le long des grands axes de circulation et à proximité des pôles d'attraction.

Ganges, Lodève, Montpellier

En 2008, le prix du foncier est supérieur à 100 000€/ha sur les communes de: Ganges, Laroque, Cazilhac, Causse de la Selle, Viols en Laval et Vailhauques

Chapitre 8 Agriculture

8.1 Exploitations

Recensement Agricole 2000

SAU des exploitations : 34 225 Ha Soit 32,5% du territoire

Recensement Agricole 2010

SAU des exploitations: 28 902 Ha Soit 27,4% du territoire

→ Données MSA 2010

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation principal--- 328

Secondaires ----- 42

Cotisants solidarité ----- 79

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation ----- 75

entre 40 ans et 75 ans

Chefs d'exploitation ----- 253

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation ----- 89

Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire: (données R.A)

en 1979: 1111, en 1988:968, en 2000:694, en 2010:428

Exploitations professionnelles (moyennes et grandes) ayant leur siège sur le territoire (données RA)

en 1979:355; en 1988:291; en 2000:224; en 2010: 184

En 2000, 26 exploitations ont un successeur dans le cadre familial et 11 n'ont pas de successeur

En 2010, 9 exploitations ont un successeur dans le cadre familial 15 n'ont pas de successeur

le nombre de chefs d'exploitation ayant leur siège sur la zone continue à diminuer avec une majorité qui approche de l'âge de la retraite.

on comptabilise 87 nouvelles installations depuis 2005 (source MSA²) , 17 exploitations ont été aidées dans le cadre DJA (dotation jeunes agriculteurs) dont 7 hors cadre familial avec 4 installations en viticulture, 5 en élevage:(ovins, bovins),1 porc bio, 2 équins,2 apiculture,1arbres fruitiers, 1 aviculture

Age et Succession des Chefs d'exploitations (moyennes et grandes)

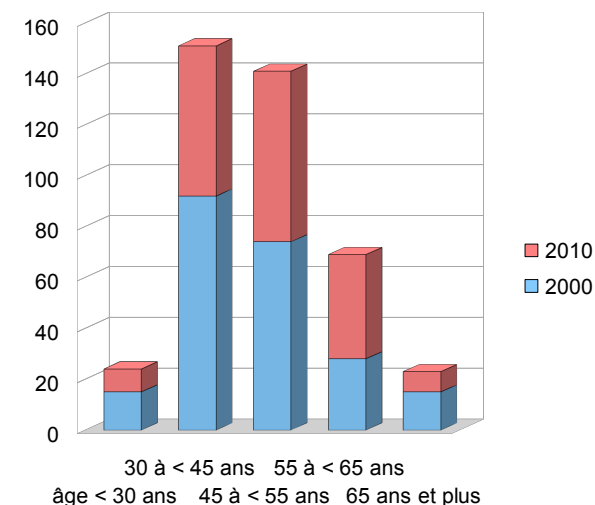
La succession n'est pas toujours assurée, en 2010, 15exploitations n'ont pas de successeur, ce qui représente une SAU de 718Ha.

En 2010, c'est le faire-valoir direct qui prédomine avec 144 exploitations pour une SAU de 17 469 Ha

En 2010, on comptabilise 144 exploitations professionnelles individuelles, 12 GAEC complet, 12 EARL , 0 groupements , 13 sociétés civiles et 3 sociétés commerciales.

Entre 2000 et 2010, le nombre de groupements a augmenté, il est passé de 28 à 40 et la surface agricole cultivée par ces groupements est passée de 6532Ha à 9109 Ha

(Source: RA 2000 et 2010)



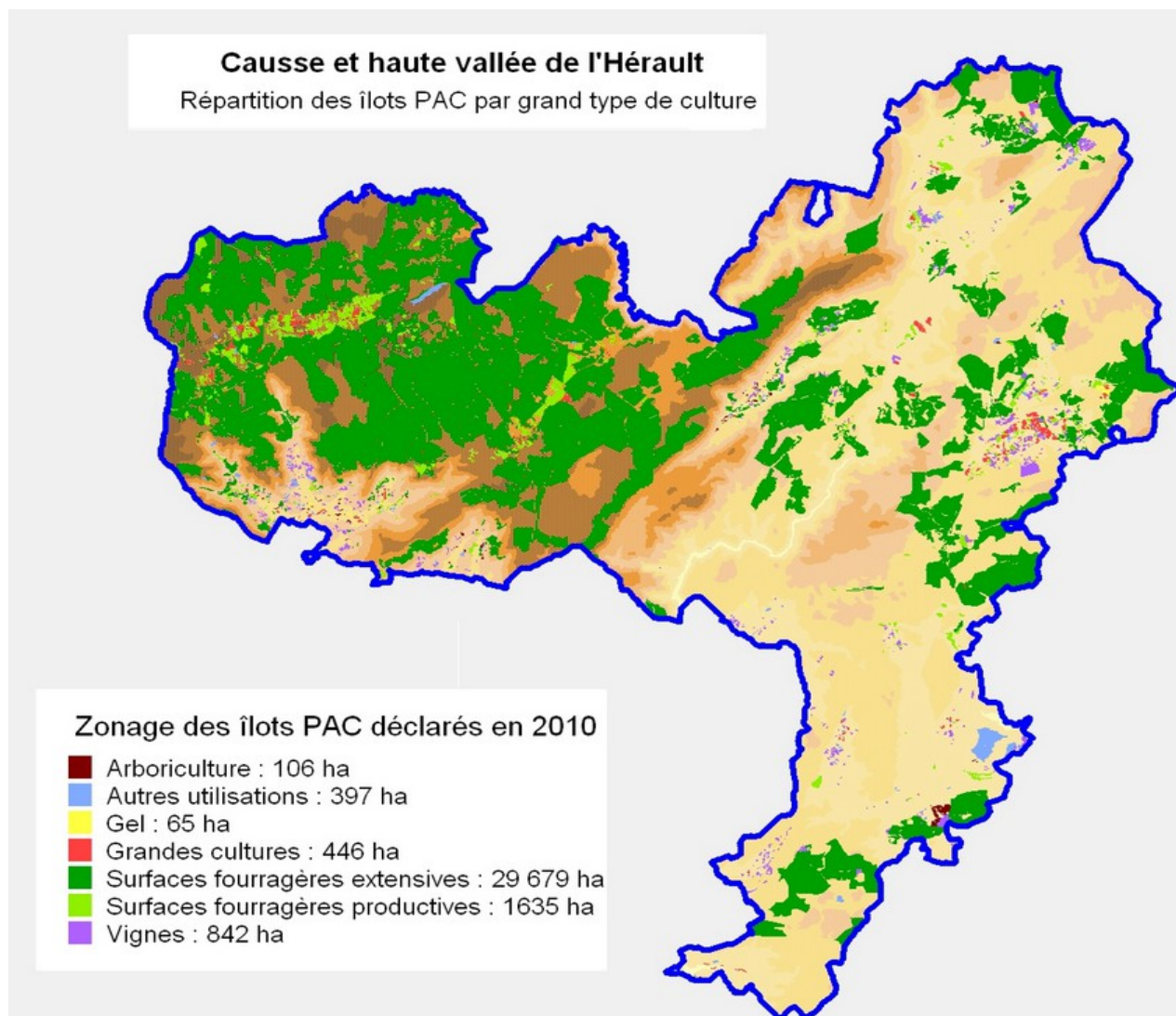


8.2 Déclaration PAC

[Lien annexe 8 page 16 définition PAC](#)

Surface déclarée à la PAC en 2009:
32 382,94 Ha

Surface déclarée à la PAC en 2010:
33 170,00 Ha








Source PAC 2009 DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

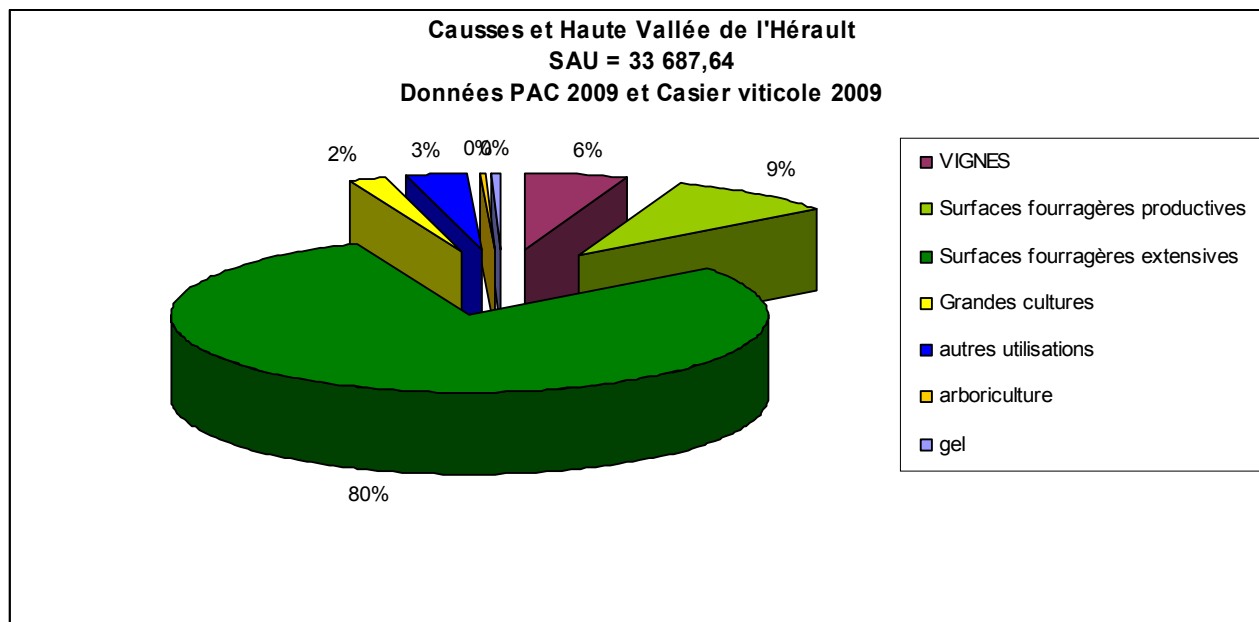
[Retour sommaire](#)

25/50DDTM 34 Mission CEP Année 2011

8.3 Activités agricoles

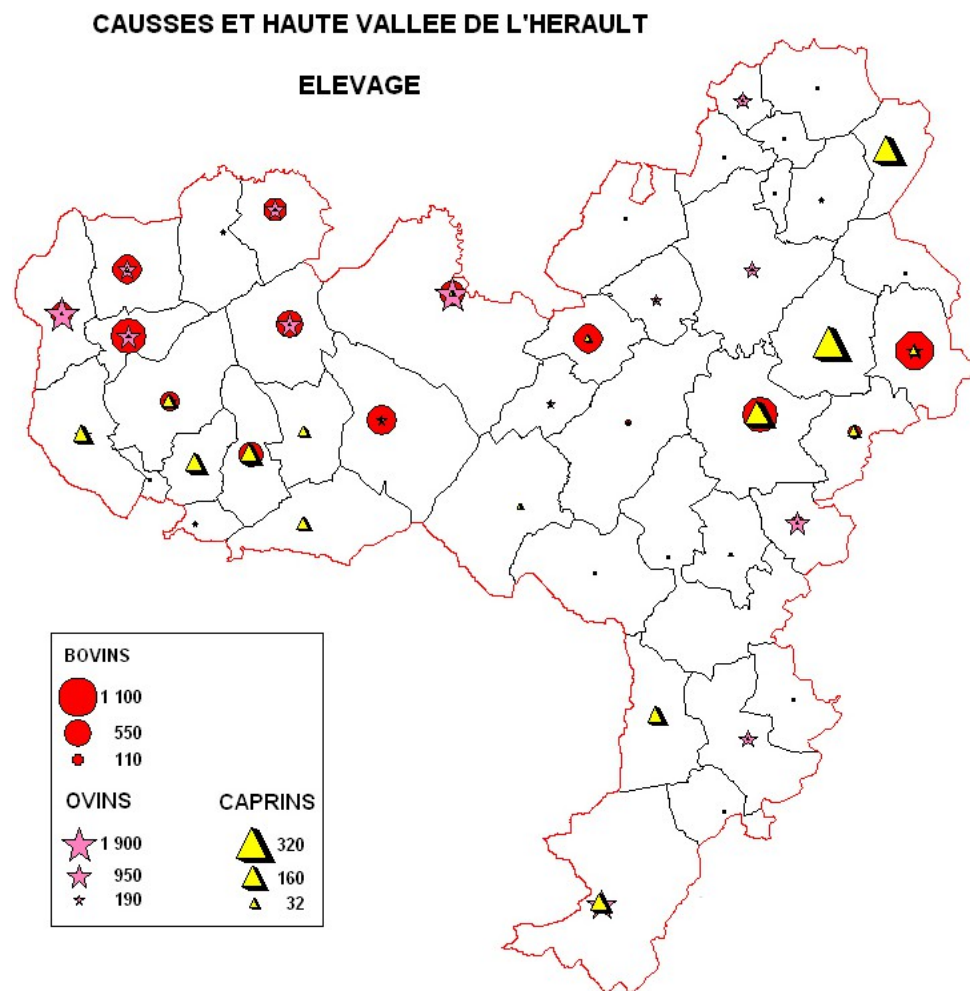
Surface agricole déclarée à la PAC en 2009+ Surface plantée en vignes répertoriées dans le casier viticole 2009

Cultures		Surfaces (Ha)
SAU des exploitations		33687,64 Ha
Surfaces fourragères extensives		26 679 Ha
Surfaces fourragères productives		1635 Ha
Grandes cultures		446 Ha
Vignes		1903 Ha
Arboriculture		106 Ha
Les surfaces fourragères extensives représentent 80% des surfaces cultivées		



Cette surface représente la quasi totalité de la surface agricole de la zone car les surfaces maraîchères qui ne sont pas aidées par le programme PAC sont très peu présentes sur ce territoire.

a) Élevage



Source GDS/SRISE/DDTM

Septembre 2010

Recensement de l'Agriculture

Exploitations	Bovins viande	Ovins-Caprins	Ovins,Caprins, autres	Divers granivores
RA 2000	13	66	29	4
RA 2010	14	54	28	Secret STAT

Ces dix dernières années, le difficile maintien des activités ovin viande et ovin lait est lié à une évolution défavorable des prix (particulièrement de l'agneau) et aux contraintes d'élevages et de main d'œuvre (traite, agnelage, garde...). Ceci se traduit sur le Causse du Larzac par la *perte de 2 points de collecte Roquefort*, la disparition d'un atelier caprin fromager et la diminution des effectifs ovin viande (-11%). Sur ce même pas de temps, le nombre d'exploitation ayant des *bovins viandes* a « explosé » avec la création ou l'arrivée de 8 troupeaux supplémentaires. Cet élevage est essentiellement en système polyculture élevage avec une augmentation de la pression pastorale (taux de chargement). Par ailleurs, le cheptel équin ne cesse de croître tant par la création d'exploitations équines que par le développement des chevaux de loisir.

Le pastoralisme apparaît comme la principale activité susceptible de maintenir des espaces entretenus et des paysages ouverts mais vu les faibles ressources pastorales des parcours, ce type d'élevage extensif nécessite des centaines d'hectares. Cependant la spéculation immobilière ou de loisirs surenchérisse les prix à l'hectare.

**b) Aires Géographiques:
Zonage A.O.P**



WIKIPEDIA

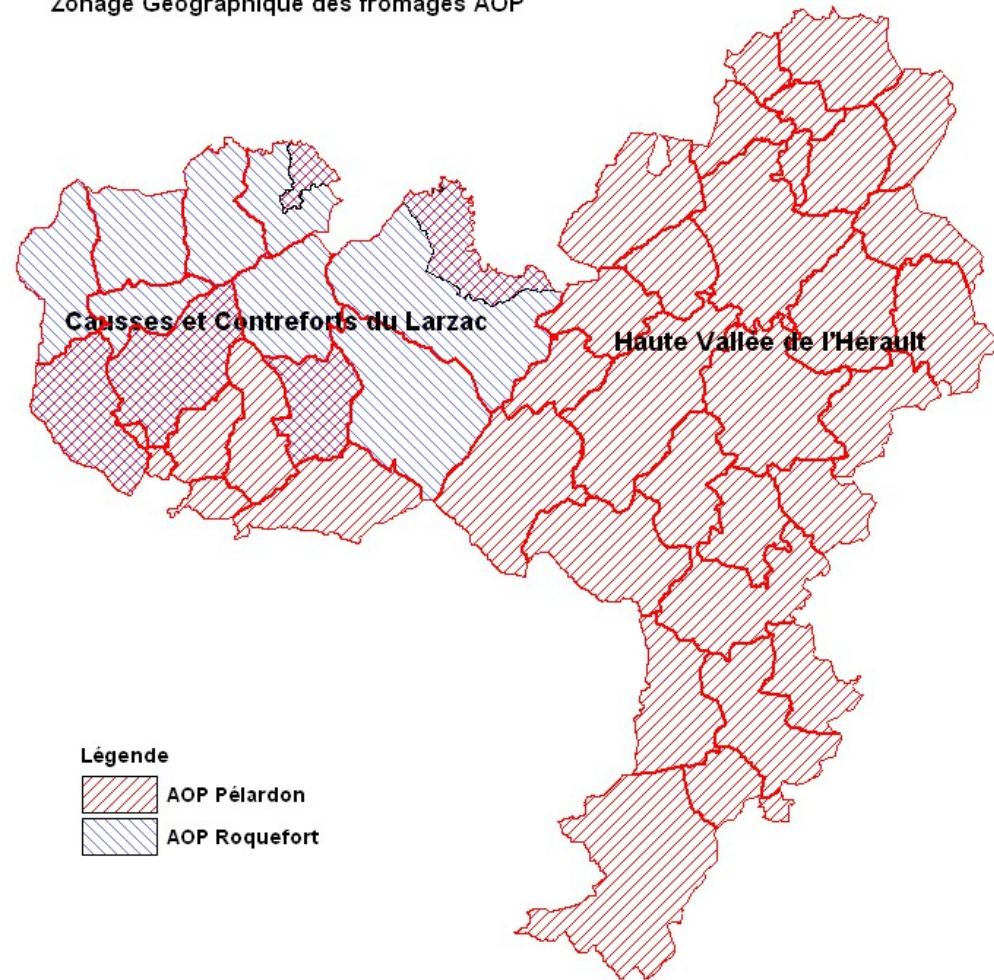
L'Aire géographique du roquefort a été publiée au JO du 25 Janvier 2001, cependant Les éleveurs de cette aire géographique ne peuvent vendre leur lait pour le roquefort que s'ils disposent de quotas laitiers



L'Aire géographique du Pélardon a été publié au JO du 26 Août 2000

Causses et Haute Vallée de l'Hérault

Zonage Géographique des fromages AOP



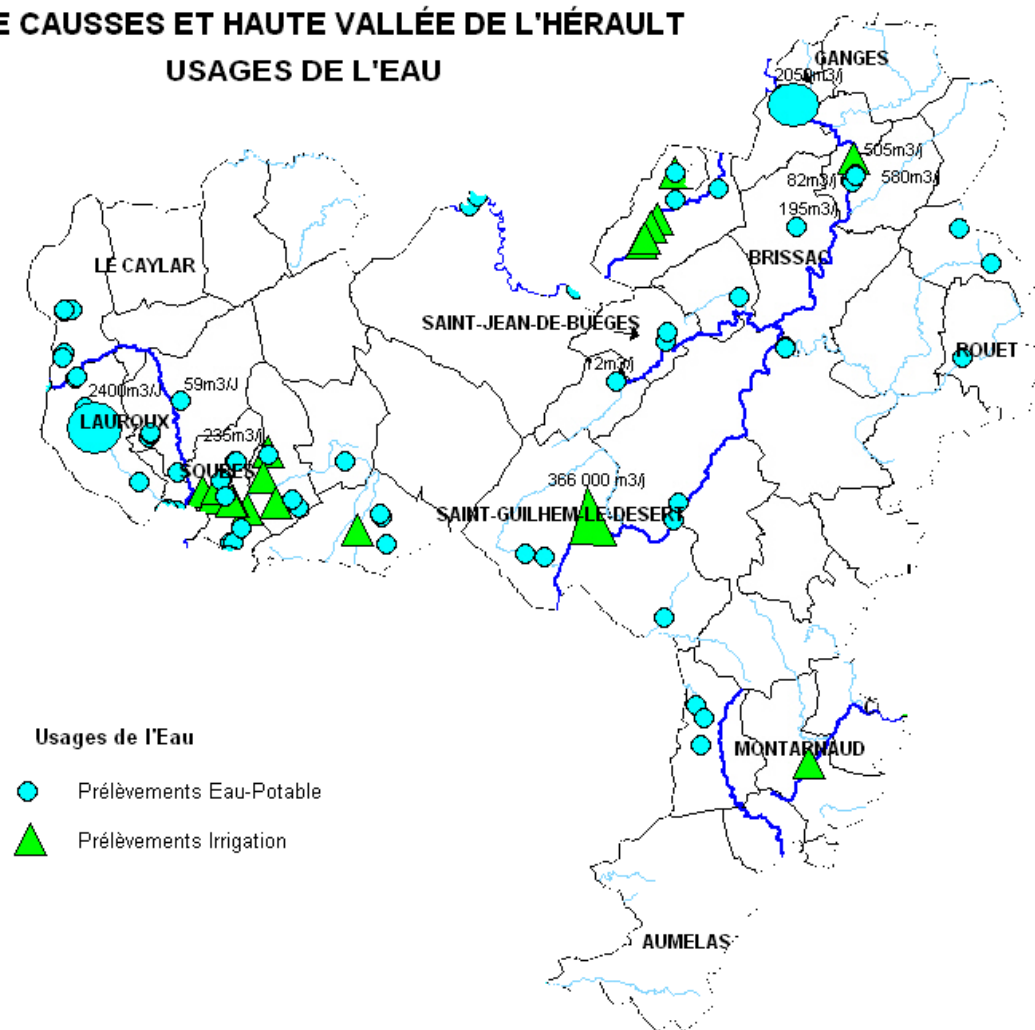
8.4 Usages de l'eau

Depuis la loi sur l'eau du 30 Décembre 2006, la gestion de l'eau se fait de manière décentralisée et en concertation avec les acteurs concernés à l'aide de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E)

Une démarche de SAGE sont en cours d'élaboration, et concerne le bassin versant de l'Hérault.

[lien: Qu'est-ce qu'un SAGE?](#)
[Données sur les SAGE en Languedoc-Roussillon](#)

ZONE CAUSSES ET HAUTE VALLÉE DE L'HÉRAULT USAGES DE L'EAU



Source: DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

8.5 Irrigation

a) Causse du Larzac

Si le sous-sol du Larzac est un vrai château d'eau pour les vallées environnantes, sa surface absorbe sans les retenir les pluies pourtant abondantes du printemps et de l'automne (moyenne d'un mètre d'eau par an).

La récupération d'eau par écoulement pour abreuver les troupeaux était aménagée dans les pâtures sous forme de "lavogne": une cuvette dont le fond est en argile, les bords très larges en pente douce, régularisés et dallés

Ces dernières années les sécheresses successives ont entraîné une diminution des surfaces fourragères cultivées à vocation de création de stocks hivernaux.

Deux actions identifiées par l'OCAGER Causse du Larzac concerne cette problématique: Il s'agit de: (créer ou restaurer les dispositifs de récupération d'eau pluviale, sécuriser une sole fourragère afin d'assurer l'autonomie de stocks hivernaux avec création de retenues collinaires ou réservoirs)

b) Bassin versant de la Lergue

Dans l'étude des prélèvements sur la Lergue pour l'irrigation (réalisée par la chambre d'agriculture de l'Hérault en 2007), en l'absence de comptage volumétrique ou horaire, il a été attribué un volume d'irrigation forfaitaire correspondant à la pratique des agriculteurs pour la culture concernée dans la zone d'étude (voir tableau ci-dessous).

Cultures	Volume d'irrigation en m ³ /ha
Maïs semences	3 500
Prairies	2 500
Tournesol semences	1 500
Oliviers	800

L'essentiel des cultures se situe sur le bassin versant de la Brèze.

Cultures	Surfaces en ha	Volumes en m ³	En % du volume total
Prairies	17,10	50 250	81 %
Productions de semences (maïs et tournesol)	4,00	12 000	19 %

c) Plaine de Camplong:

Ce périmètre, situé sur la partie amont de la commune de Lodève, entre l'A 75 et la Lergue, est irrigué par une dérivation qui alimente un réseau de canaux. Il s'agit d'un ancien domaine agricole qui a été racheté par l'Etat en 1997 dans le cadre de la réalisation de l'autoroute

Ressources sollicitées	Volumes en m³	En % du volume total
La Lergue	49 500	80 %
Autres cours d'eau	12 750	20 %

d) Haute-Vallée de l'Hérault

- **Le Canal de Cazilhac**

Le canal de Cazilhac conduisant les eaux de la Vis à la plaine de Cazilhac a été construit à la fin du XVIII^e siècle, il arrose la plaine de Cazilhac où perdure du maraîchage.

- **Le canal de Gignac**

La prise d'eau se trouve en amont de St Guilhem le Désert au barrage (le volume d'eau dévié pour le canal est de 3,5 m³/s).

Le canal longe ensuite les gorges pendant 10 kilomètres sur la rive gauche du fleuve jusqu'au Pont du Diable, là un partiteur des eaux le sépare en deux branches:

* sur la rive droite, une branche irrigue la plaine jusqu'au village de Ceyras.

* sur la rive gauche, une branche irrigue la plaine jusqu'à Tressan.

Cet ouvrage permet l'irrigation de 2.800 hectares dans la partie située plus en aval de la vallée de l'Hérault et a permis la mise en culture de 1200 hectares de garrigues.

La diversification des cultures qui s'amorce sur la vallée de l'Hérault va nécessiter des besoins en eau pour l'irrigation, une solidarité amont aval avec l'ensemble des usagers du fleuve doit se manifester dans la clé de répartition qui va être mise en œuvre dans le cadre du SAGE Hérault.

8.6 Dynamique agricole

a) Circuits courts

➤ Pour l'élevage, quelques essais de vente directe conditionnée ont abouti à un constat d'incompatibilité avec le gardiennage (manque de temps et de savoir faire). De plus les normes actuelles de transport, stockage et emballage sont draconiennes et nécessitent de nombreux investissements.

Une réflexion sur la mise en place d'agneaux de qualité à valoriser collectivement pourrait être menée.

➤ **Les marchés** d'après la CCI de Montpellier sont de puissants lieux commerciaux, le motif principal du déplacement de la clientèle étant constitué à 75% par les achats. A Lodève, la situation est identique aux quartiers montpelliérains en ce qui concerne les parts de marchés pour les "Fruits & Légumes". Les marchés 31% des achats à Lodève
Ces marchés captent des parts de marchés comparables à ceux de Montpellier

b) Des réflexions à valoriser

➤ Sur le Causse Pour l'élevage, quelques essais de vente directe conditionnée ont abouti à un constat d'incompatibilité avec le gardiennage (manque de temps et de savoir faire). De plus les normes actuelles de transport, stockage et emballage sont draconiennes et nécessitent de nombreux investissements. Une réflexion sur la mise en place d'agneaux de qualité à valoriser collectivement pourrait être menée.

➤ Les enquêtes et réflexions menées dans le cadre de l'OCAGER «Causse du Larzac» mettent en évidence la nécessité de développer une gestion multiproductive des espaces caussenards (plantations truffières, ou réhabilitation de peuplements naturels).

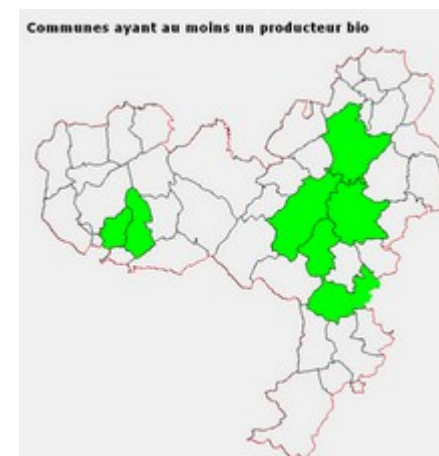
c) Agriculture biologique

La SAU en Agriculture Biologique de la zone est de 182,09 ha réparti sur 9 communes de la zone; La SAU en CAB (conversion) est de 70,93ha répartie sur 5 communes.

Les principales productions avec label AB sont:

- les prairies 22 ha
- les parcours 53,02 ha
- les vignes 36,43 ha
- l'arboriculture 21,47 ha

7 producteurs bio sur la zone sont répertoriés dans le guide BIO de l'Hérault réalisé par le CIVAM BIO 34



Source/Guide CIVAM BIO 34/DDTM 34/Mission CEP

d) Agrotourisme



Sentiers verts du Département de l'Hérault

Le réseau vert créé par le Département de l'Hérault offre aux randonneurs à pied, à VTT ou à cheval des chemins balisés et sécurisés



Fruggo wikipedia



wikipedia



Pancrat wikipedia

Le territoire est le cadre d'accueil de multiples activités de pleine nature (chasse, baignade, escalade, canoë, randonnées), la prise de conscience de cette richesse peut permettre à l'agriculture d'être un cadre d'accueil et de proposition de produits du terroir de qualité.

L'agrotourisme peut se décliner sous plusieurs formes: gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings à la ferme, tables d'hôtes

2 labels encadrent cette activité: «bienvenue à la ferme» et «accueil paysan»

- 7 agriculteurs adhèrent au réseau «Bienvenue à la ferme»
- 16 fermes équestre accueillent du public. (une ferme équestre gère en moyenne une dizaine de chevaux).
- 3 viticulteurs sont inscrits dans le relais des grands vins du Languedoc- Roussillon

Les divers secteurs de l'économie agriculture et du tourisme sont dépendants et s'interpénètrent



Xavier Malafosse Wikipedia

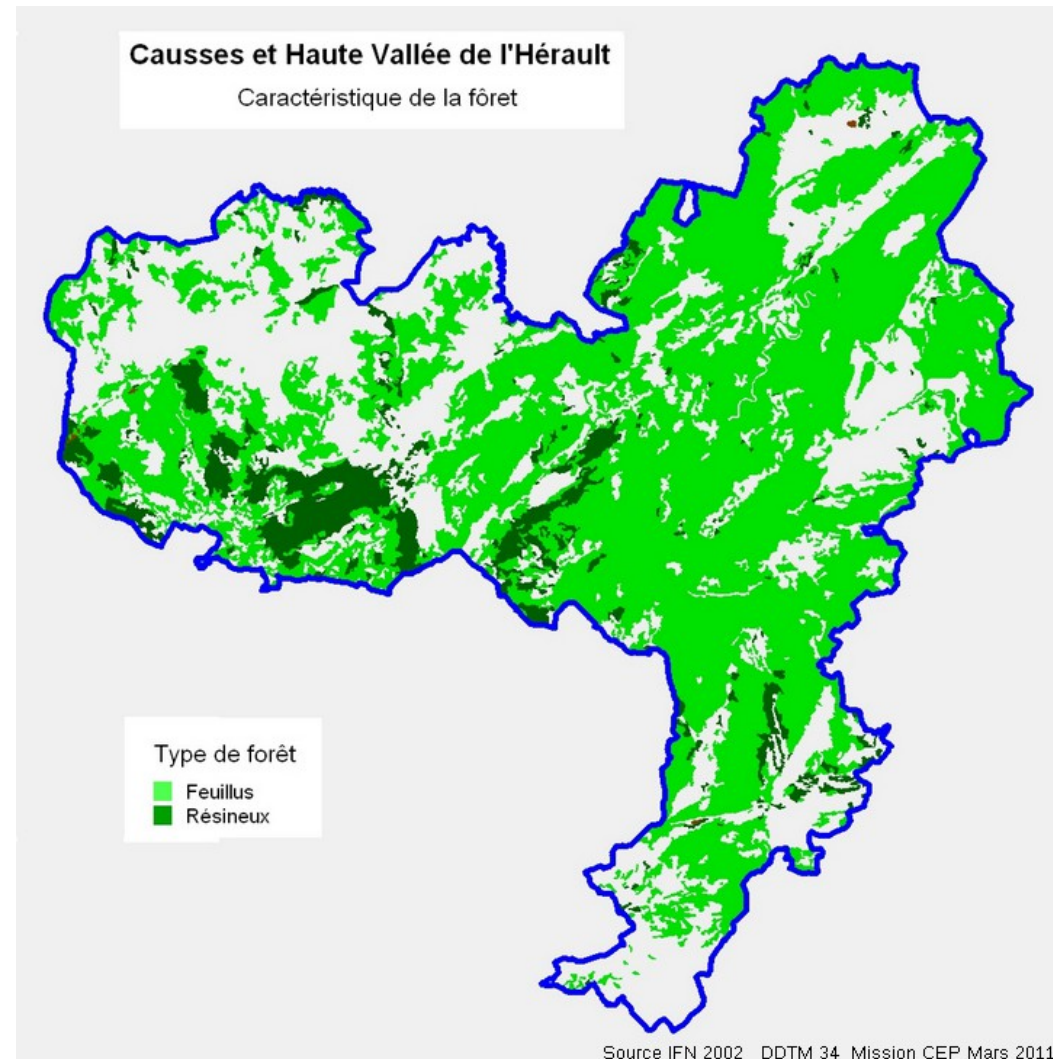
Chapitre 9 Forêt

9.1 Caractéristique de la forêt

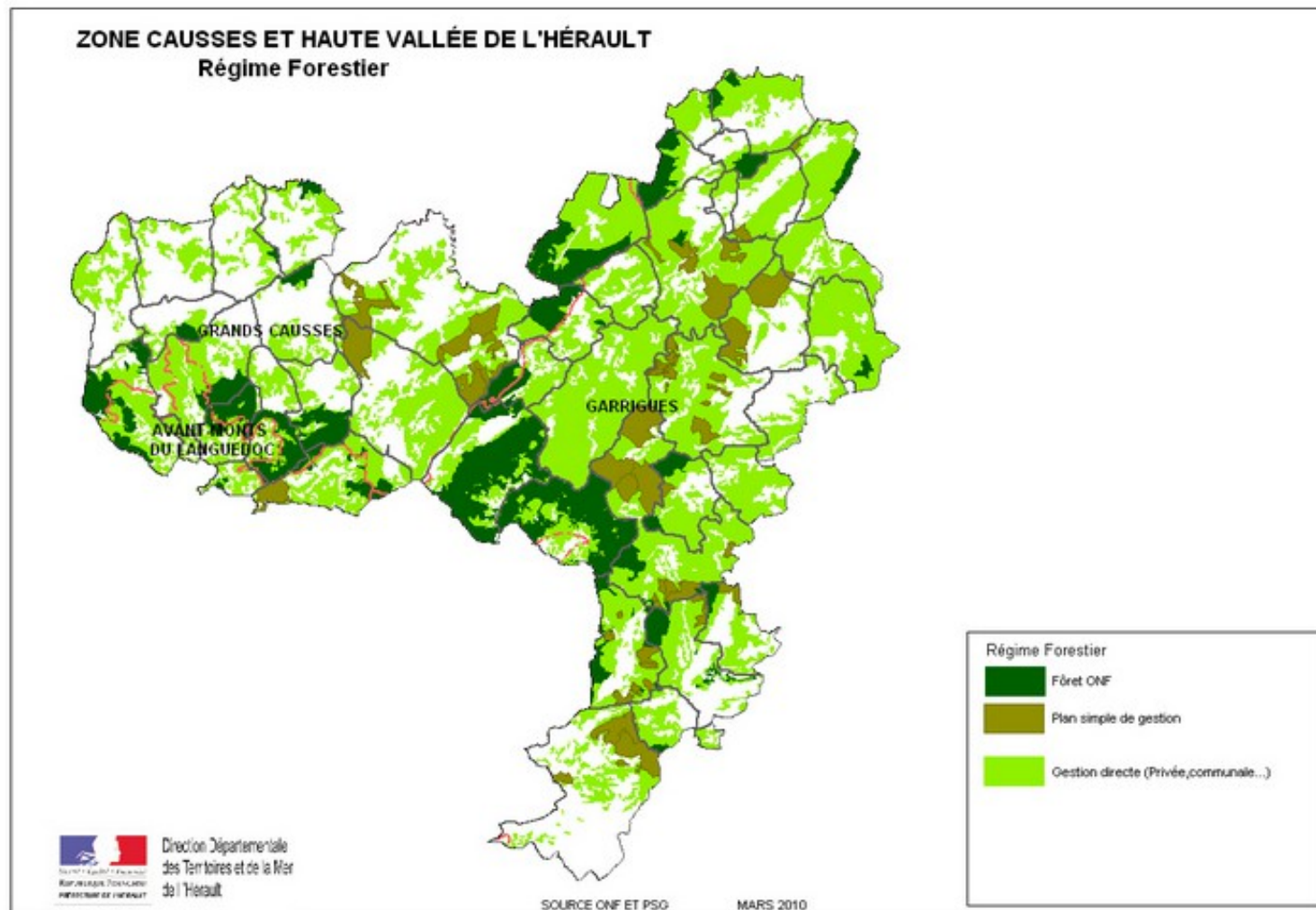


Taillis de chênes pubescents éclaircis à vocation sylvo-pastorale (CRPF-2005)

cette zone intercepte trois régions forestières de l'Inventaire Forestier National. Les Avants Monts du Languedoc, Les Grands Causses et Les Garrigues



9.2 Régime Forestier



Les Avants Monts du Languedoc

Cette région est composée de versants souvent pentus entaillés de nombreux ravins. Ils sont boisés surtout de chênes vert et de résineux (pin noir d'Autriche)

Les Grands Causse

Cette région est formée de l'extrémité méridionale du **Cause du Larzac** ce sont des landes arbustives avec des chênes pubescent à caractère pastoral.

Les Garrigues

Cette région est formée de formations ligneuses basses et souvent claires d'espèces méditerranéenne (filaires, cistes, bruyères, arbousiers, chêne kermés).

[Définition du Régime forestier: Annexe 1 page 5](#)

Source ONF et CRPF/DDTM 34 Mission CEP Mars2010

9.3 Espaces boisés protection et usages

a) Espaces Boisés

La notion d'espaces boisés est très délicate à apprécier sur le Causse du fait de l'existence d'une dynamique de reconquête forestière forte, on retiendra les définitions de l'IFN pour la forêt, la forêt de production et l'autre forêt . [lien définitions IFN: Annexe 1 page 4](#)

b) Espace boisé classé

En application du code de l'urbanisme, les POS et aujourd'hui les PLU peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout autre mode d'occupation du sol. Ce classement entraîne le rejet de droit des demandes de défrichement. Il soumet les coupes à autorisation préalable, sauf si elles sont prévues dans le cadre d'un aménagement forestier en forêt domaniale ou communale ou d'un Plan Simple de Gestion approuvé, des catégories de coupes sont définies par arrêté préfectoral (AP du 18 septembre 1978).

c) Forêts relevant du régime forestier

Sur le Causse du Larzac, l'Office National des Forêts assure la gestion de 406 Ha de terrains communaux et 1258Ha de terrains domaniaux (qui appartiennent au domaine de l'Etat) et sur la Haute-Vallée la gestion d'environ 20% de la surface forestière totale.

d) Forêts Privées

La forêt privée représente environ 80% de la surface forestière totale

La structure de la propriété est hétérogène. La surface des propriétés va de quelques ares à plus de 300 Ha. Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 Ha représentent 20% du total en nombre et 87% en surface. Les propriétés de taille moyenne entre 25 et 100 ha sont nombreuses (*Source CRPF Causses Méridionaux 2002*)

Ces forêts en fonction de leur superficie peuvent se doter d'un plan simple de gestion [Lien plan simple de gestion: Annexe1 page 5](#)

La gestion pratiquée dans les forêts privées consiste la plupart du temps à traiter certains taillis de chênes verts et pubescent en taillis simple par coupe rase tous les 40 ans pour la production de bois de chauffage.

Le «éclaircies de taillis» avec un objectif paysager ou sylvopastoral sont de plus en plus pratiquées.

e) Réserves biologiques

On dénombre sur ce territoire deux réserves biologiques

- Une réserve biologique domaniale dirigée pour la commune de Saint-Guilhem le desert (Déclaration du 10 Mars 1993).La gestion, de type conservatoire ou restauratrice est subordonnés à l'objectif de conservation d'habitats ou de communautés vivantes ayant justifié la mise en réserve (Une exploitation forestière douce peut alors être envisagée compatible avec les objectifs de la réserve.
- Une réserve biologique domaniale intégrale pour la commune de Puechabon (Déclaration du 23 Mars 1995) toutes les opérations sylvicoles sont interdites, sauf cas particulier d'élimination d'essences exotiques invasives ou de sécurisation de cheminements ou voies longeant ou traversant la réserve.

9.4 Production

Cette zone se décompose en deux secteurs: Le Causse du Larzac et La Haute-Vallée de l'Hérault.

➤ **Le Causse du Larzac fait partie de la région forestière des Grands Causses avec un taux de boisement de 44,8%**

Les peuplements feuillus représentent 86% des formations boisées privées dites de production (IFN-1996).

L'essence la plus représentative est le Chêne pubescent qui forme des bosquets plus ou moins denses.

Les peuplements résineux naturels (en particulier de Pin sylvestre) sont peu présents. Il s'agit essentiellement de boisements artificiels, majoritairement composés de Pin noir d'Autriche de 30 à 50 ans réalisées avec l'aide du Fonds Forestier National (FFN)

Les agriculteurs et éleveurs des Causses utilisent traditionnellement la forêt pour l'élevage , les milieux forestiers sont d'ailleurs particulièrement revendiqués en cas de sécheresse prolongée.

Les peuplements de chênes pubescents servent d'abri pour les animaux et apportent une ressource fourragère complémentaire en période estivale.

Des coupes d'éclaircies sont réalisées dans un but sylvopastoral par certains propriétaires dans ces peuplements. Certains taillis^x font l'objet de coupes de bois de chauffage pour un usage essentiellement domestique.

Les milieux ouverts autrefois majoritaires régressent au profit de formations mixtes issues de la colonisation des résineux et des buissons

➤ **La Haute-Vallée de l'Hérault avec un taux de boisement de 46.6%**

Il s'agit surtout de garrigues basses à base d'arbousier, de chêne kermès, de filaire, de cistes...avec parfois des chênes verts disséminés.

Ces formations occupent la majeure partie des coteaux et des croupes. Toutefois, certains secteurs (à l'ouest d'un axe Montpellier-Ganges) sont constitués de grands massifs boisés le plus souvent de taillis de chêne vert parfois en mélange avec du chêne pubescent et du pin d'Alep.

certaines communes ont jusqu'à 90% de leurs surfaces en bois.

Au nord de Montpellier, on assiste à un développement du pin d'Alep qui conquiert des terrains abandonnés par l'agriculture mais menacées par l'urbanisme et les incendies.

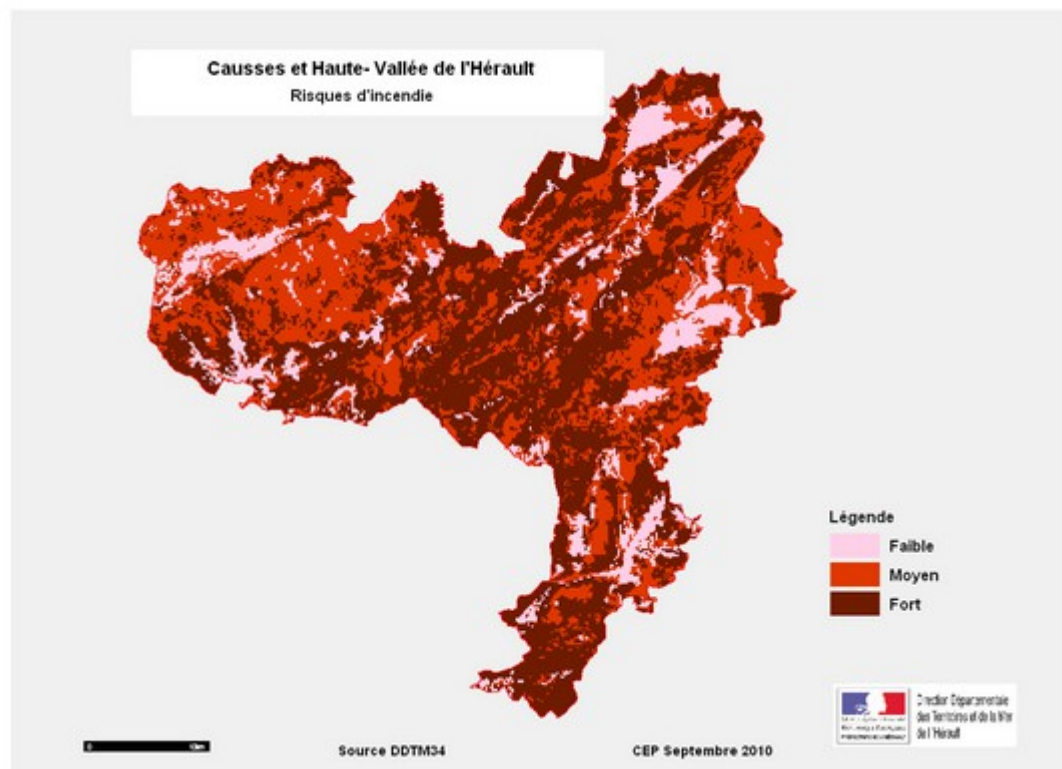
Comme autres peuplements de conifères d'origine naturelle on relève quelques bouquets disséminés de pin pignon et la célèbre forêt relictuelle de pin laricio de Salzmann à Saint-Guilhem-le-Désert, elle aussi dégradée par des incendies périodiques

Ces peuplements sont régulièrement exploités pour la production de bois de chauffage.

Ce secteur a une sensibilité forte au feu accentuée par la nature des formations basses extrêmement combustibles.

Source (IFN, CRPF Causses Méridionaux 2002)

9.5 Risques d'incendies



Vous trouverez grâce au lien ci-dessous le bilan des feux de forêts par commune, les évolutions par secteur d'aménagement, l'adresse des principaux acteurs et les Arrêtés Préfectoraux en vigueur.

[Lien: Bilan des départs de feux par commune](#)

Sur la Causse la sensibilité au feu est très faible du fait de l'omniprésence de l'agriculture.

En zone basse, dans les terrains boisés et non boisés, la sensibilité au feu est plus forte. Le principe général théorique est de favoriser à grande échelle l'installation d'un damier constitué d'espaces agricoles

Le Plan Départemental de Défense des Forêts Contre l'Incendie préconise:

«pour la zone Larzac et Seranne Maintien du du tissu d'éleveurs de façon à éviter l'embroussaillage et redéploiement pastoral sur les contreforts du Larzac»

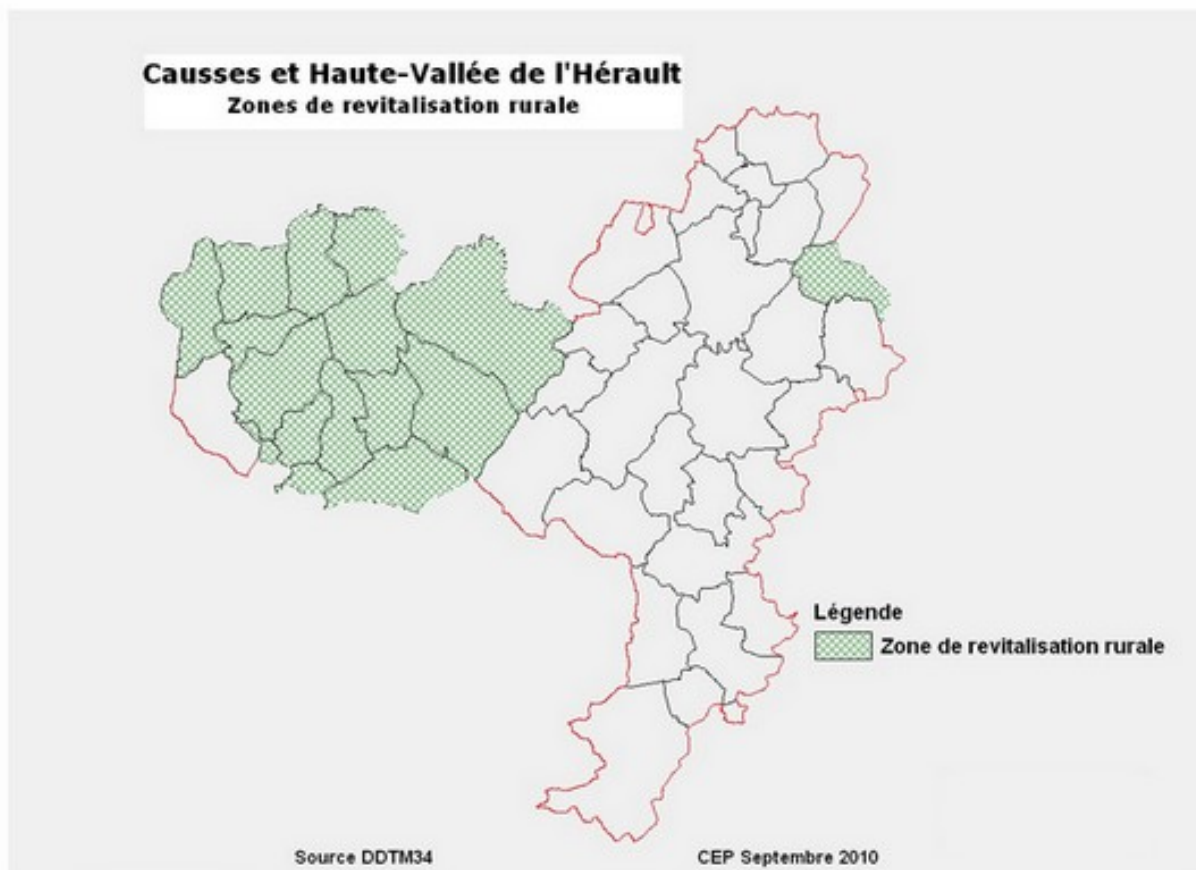
Sur la vallée de l'Hérault au climat typiquement méditerranéen, avec des précipitations mal réparties, une sécheresse estivale marquée et des vents parfois violents, les risques d'incendie sont très élevés.

De plus, le développement d'une urbanisation importante à proximité de la garrigue et des milieux forestiers, souvent à la place de zones agricoles qui autrefois servaient de tampon entre les villages et les zones combustibles, accroît le risque d'événement majeur lié au feu de forêt

Le Plan Départemental de Défense des Forêts Contre l'Incendie

préconise: **«Maintien du pastoralisme dans le secteur du Causse d'Aumelas pour permettre l'entretien de l'espace»**

9.6 Zone de revitalisation rurale



Zones de revitalisation rurale définies par l'arrêté du 30 Décembre 2010

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'état au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Sur ce territoire, les communes de Le Caylar, Le Cros, Ferrières les Verreries, Fozières, Pégairolles de l'escalette, Poujols, Les Rives, St Etienne de Gourgas, St Félix de l'Héras, St Maurice de Navacelles, St Michel, St Pierre de la fage, St Privat, Sorbs, Soubes, La Vacquerie font pas partie de ce zonage.

Chapitre 10 Proposition de découpage de la zone

ZONE CAUSSES ET HAUTE VALLÉE DE L'HÉRAULT

PROPOSITION DE DÉCOUPAGE EN SOUS-SECTEURS



La zone se décompose en deux secteurs différenciés:

1. Les Causse et Contreforts du Larzac

A part son point d'entrée au Caylar sur l'autoroute A75, cette zone est éloignée de la capitale régionale et est essentiellement rurale.

2. La Haute Vallée de l'Hérault

Par ces voies de communication et par sa proximité avec la capitale régionale, cette zone est beaucoup plus influencée par la proximité de Montpellier.

Source DDTM 34

Mission CEP Novembre 2010

10.1 Les Causses et Contreforts du Larzac

Causse du Larzac



Photo Sergesal Wikipedia

Contreforts du Larzac



Photo STEFI 123 Wikipedia

a) Activités agricoles

Causses et Contreforts du Larzac



→ MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation ----- 105

Affiliés ----- 8

Cotisants solidarité ----- 17

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation----- 25

entre 40 ans et 65 ans

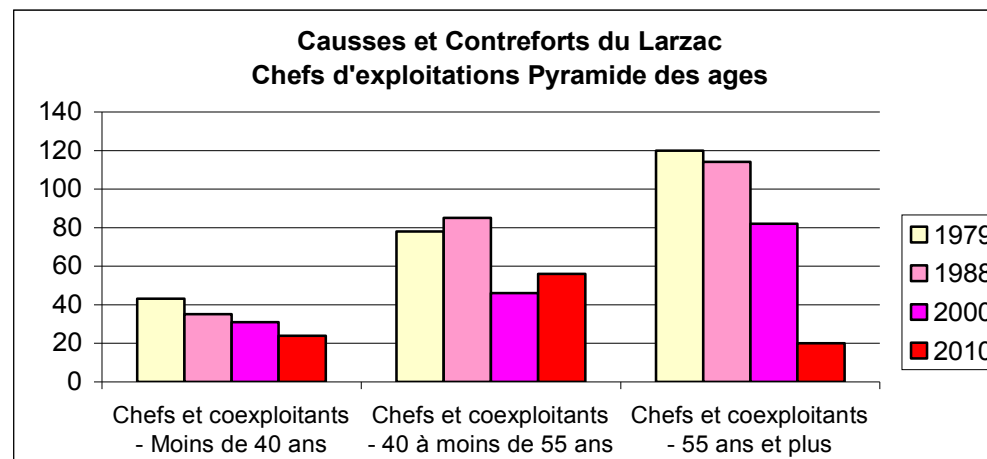
Chefs d'exploitation----- 78

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation----- 25

de 2000 à 2009, 10 dossiers dont le siège social est situé sur une commune de la zone ont bénéficié des aides à l'installation (DJA et/ou prêts bonifiés JA) dont 6 hors cadre familial, un grossiste vente de lait et fromages, deux en viticulture, un en élevage équin, un en élevage porcs bio, un en cultures fruitières et un en aviculture. L'âge à l'installation est de 29 ans soit inférieur à la moyenne départementale (30 ans).

La grande taille des comptes de propriété est caractéristique de cette zone. Sur les Causses, les 10 plus grands propriétaires totalisent des dizaines de milliers d'hectares. Le caractère naturel, agricole et forestier du territoire explique en partie cette particularité. le faire-valoir direct (seulement 20%) est bien en dessous de la moyenne départementale, mais aussi que les contrats hors fermage de plus de 6 ans ont permis, le plus souvent, de mieux maîtriser 17 % des surfaces anciennement exploitées sous forme verbale. Le non accès à la propriété foncière n'empêche pas visiblement le maintien (voire la progression) des surfaces exploitées par les agriculteurs



le principal enjeu foncier du Sud Larzac est en réalité ce qui va se passer dans les 10 ans qui viennent en terme de reprise des exploitations existantes

Nombre de chefs d'exploitation: en 1979: 241; en 1988:234; en 2000:159; en 2010:100

L'agrandissement des exploitations existantes entraîne un prix élevé des grandes propriétés à la vente et rend le rachat et les reprises difficiles pour un jeune agriculteur désirant s'installer

b) une agriculture orientée vers l'élevage

Les landes et parcours occupent 84% de la surface contre 16% pour les terres cultivables

- C'est avant tout un secteur très marqué par l'élevage. On y retrouve donc les surfaces fourragères et céréalières correspondant à cette filière.
- Ce sont plus de 2000 ha de prairies permanentes et autant de prairies temporaires qui sont ainsi cultivées.
- Les surfaces en landes et parcours (pelouses et pâturages naturels) représentent quant à elles 16 164 Ha. Les céréales d'hiver, habituellement secondaires par rapport au blé dur dans le reste du département, sont ici très représentées au travers d'espèces comme l'orge, le triticale, le blé tendre et même l'avoine.
- Les élevages transhumants utilisent quant à eux 4900 Ha du Causse

→ Elevage ovin lait

9 exploitations qui produisent du lait pour la fabrication du roquefort avec un

effectif moyen de 200 à 350 mères,

8 installations aidées depuis 1995. **(installations dans le cadre DJA):**

→ Elevage ovin viande

élevage extensif comportant en moyenne 550 brebis

10 installations jeunes agriculteurs depuis 1995. **(installations dans le cadre DJA):**

→ Elevage caprin

12 éleveurs sont situés sur la zone.

superficie moyenne de l'exploitation:92 Ha; Production de fromage de chèvres:
Le fermage est dominant;

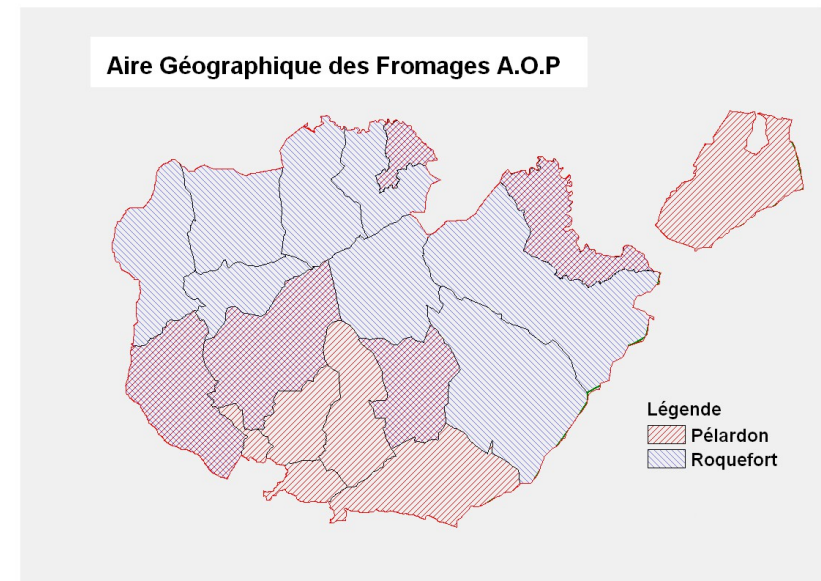
→ Élevage bovin:

6 élevages bovins viande, un bovin lait ;race dominante: Aubrac- Limousine;

→ Élevage équins:

5 élevages équins et 1 volaille et équin (donnée OCAGER Causse du Larzac)

26 exploitations ont des chevaux, on dénombre 412 équidés sur la zone (source RA 2010)



c) Forêts

Les agriculteurs et éleveurs des Causses utilisent traditionnellement la forêt pour l'élevage, les milieux forestiers sont d'ailleurs particulièrement revendiqués en cas de sécheresse prolongée. (Sources Ocager Causses du Larzac, CRPF Causses Méridionaux)

→ Espaces boisés protection et usages

Il existe certaines difficultés dues à la densification forestière actuelle sur d'anciens secteurs de pelouses et landes, les litiges viennent souvent de contrats oraux ou très imprécis, la jurisprudence applique la règle de l'article L 411-2 du code rural et juge que la convention litigieuse échappe au fermage et le qualifie de «convention d'usage portant sur des bois et forêts»

la loi sur le développement des territoires ruraux (L.2005-157, Février 2005) a modifié le code forestier «lorsque la demande de concession de pâturage concerne un usage pastoral extensif saisonnier, une convention pluriannuelle de pâturage est établie dans les formes et conditions prévues aux articles L.481-3 et L.481-4 du code rural.

Un statut intermédiaire sylvopastoral peut être matérialisé sous forme de cette convention pluriannuelle avec des indications quant à l'usage souhaité (dates de pâturage, chargement instantané, périodes de non utilisation...) garantissant le maintien de l'état boisé.

Ce type de convention est relativement précaire pour un éleveur, sa mise en place sur une longue période est à privilégier (durée supérieure à 10 ans ou dans le cadre d'un plan simple de gestion).

→ protection des sols et lutte contre l'érosion

la transition est assez brutale entre le plateau du Larzac et la cuvette du Lodévois avec des terrains à fortes pentes parfois instables notamment au niveau des versants «lou Raouscas» et «le pech» commune de Saint_Privas et versant amont du hameau du «Thérondel» commune de Fozières.

Le principe est de ne pas découvrir complètement le sol. A ce titre, on préférera donc les traitements irréguliers qui n'imposent pas une mise à nu périodique des parcelles («éclaircie de taillis» et futaie irrégulière) ou, en cas de traitement régulier, des méthodes de régénération très progressives ou sur de petites surfaces. (source CRPF Orientations de gestion Causses Méridionaux 2002)

→ Dynamique Forestière

- Dans le cadre de l'Ocager «Causses du Larzac», La technique du bois Raméal fragmenté a été retenue comme action prioritaire. Cette technique permet de broyer des rémanents forestiers et du sous bois (notamment buis) pour épandre sur des terres agricoles et semer dessus
- Le développement pour le bois énergie initié par la communauté de communes du Haut Languedoc pourrait être adapté aux bois locaux pour la production de plaquettes forestières.

10.2 Haute Vallée de l'Hérault

a) Activités agricoles

Haute-Vallée de l'Hérault



Source Wikipedia Hugo Soría

→ MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation	223
Affiliés	34
Cotisants solidarité	58

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation	55
----------------------	----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation	163
----------------------	-----

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation	61
----------------------	----

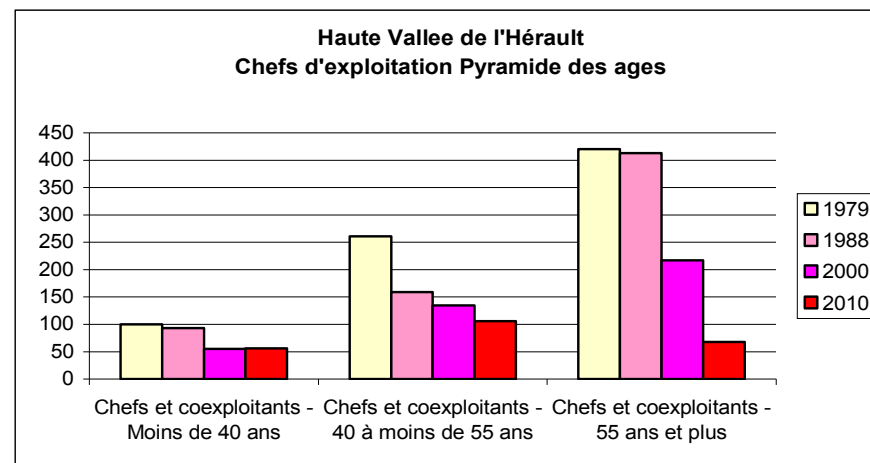
→ RGA 1979,1988,2000,2010

Nombre de chefs d'exploitations: en 1979: 781 en 1988: 665 en 2000: 407 en 2010: 264 exploitants et coexploitants

Le nombre d'exploitations reste relativement faible sur le territoire, cependant il présente une régression moins forte qu'ailleurs

Une grande partie de la SAU est composée de landes (73%) qui ne sont assujetties qu'à 34%

Une partie des landes est effectivement inexploitée, le reste est parcouru par des éleveurs de façon informelle (avec des baux oraux.)



de 2000 à 2009, 28 dossiers dont le siège social est situé sur une commune de la zone ont bénéficié des aides à l'installation (DJA et/ou prêts bonifiés JA) dont 10 hors cadre familial, trois en élevage ovins-viande, quatre en viticulture, un en élevage équins, un en cultures oliviers et un en élevage caprin. L'âge à l'installation est de 29 ans soit inférieur à la moyenne départementale (30 ans).

Les projets d'installation qui aboutissent sont rares et en constante diminution. Le peu de foncier à la vente est soumis à la spéculation foncière due à la proximité de Montpellier et atteint des prix prohibitifs pour une valorisation agricole.

Souvent le foncier est même «bloqué», tant pour la mise en vente qu'en fermage, en attente d'une révision de POS supposée le rendre constructible.

b) Viticulture

Les secteurs viticoles sont situés le long de la Vallée de la Buège, en rive gauche de l'Hérault et sur les communes de Brissac et Cazilhac. La plupart des vignes arrachées sur cette zone l'ont été pendant la période: 1988_1992. Seulement 223 Ha ont été arrachés pendant la période 2005-2009.

Les politiques de production mal définies au niveau des structures économiques ont incité une population vieillissante à vouloir cesser son activité.

De plus un blocage du foncier dû à un éventuel espoir de vendre ces parcelles en terrain constructible n'a fait qu'accentuer cette déprise.

Les zones AOC et les caves particulières avec vente directe sont moins touchées par la déprise car ils se sont lancés dans une politique de qualité et de restructuration dont les fruits ne se font sentir qu'à moyen terme..

c) Autres activités agricoles

On dénombre sur le territoire des activités variées: maraîchages, porcs, canards gras, volailles, pisciculture, petits vergers, oléiculture.

Cette diversification s'exprime par des structures de taille familiale venant au départ en complément de quelques hectares de vignes puis devient souvent l'activité principale. La valorisation de ce type de production se réalise par l'intégration de la transformation, la vente directe et l'accueil. 6 exploitations commercialisent via des circuits courts des produits animaux autres que le lait, les oeufs et les volailles, pour 3 d'entre elles cela représente moins de 10% de leur chiffre d'affaire et pour les 3 autres entre 10 et 50%. (Source RA 2010). Il faut noter que les populations de sanglier sont dans ce secteur en constante augmentation et causent des dégâts aux cultures.

La diversification des cultures qui s'amorce sur ce territoire va nécessiter des besoins en eau pour l'irrigation, une solidarité amont aval avec l'ensemble des usagers du fleuve doit se manifester dans la clé de répartition qui va être mise en œuvre dans le cadre du SAGE Hérault.

Élevage Caprin

Les résultats technico-économiques montrent que cette activité est viable malgré des besoins en main d'œuvre très importants (nécessité de 2 UHT/exploitation en caprins fromagers (Source: Opération territoriale de repérage des éleveurs caprins de l'Hérault (PIDIL 2008))

d) Évolution de l'agriculture

Pour la plupart des activités agricoles, l'influence urbaine de ce territoire donne les potentialités d'un marché pour la vente directe et offre des opportunités d'emploi hors agricoles pour les conjoints comme pour les chefs d'exploitation (à temps partiel).

L'élevage extensif s'est révélé mal adapté aux nouvelles exigences du marché (période de livraison, conformation des carcasses,..). Le revenu a substantiellement diminué, par ailleurs c'est une activité qu'il est difficile de mener à temps partiel.

On dénombre sur ce territoire trois aires d'appellation d'origine contrôlée qui sont des outils pour dynamiser la commercialisation de la production

- L'aire de vignoble AOC: Grès de Montpellier et Terrasses du Larzac
- L'aire de fabrication du Pélardon qui concerne toute la zone

e) Forêt

Les bois et les Forêts sont omniprésents sur le territoire. Ce sont essentiellement des taillis de chênes verts sur des sols souvent squelettiques. La déprise agricole a permis l'extension des forêts qui couvrent aujourd'hui près de 50% du territoire.

La régression du pastoralisme a entraîné l'embroussaillage et la fermeture de ces bois

Au nord de Montpellier, on assiste à un développement du pin d'Alep qui conquiert des terrains abandonnés par l'agriculture mais menacées par l'urbanisme et les incendies.

Comme autres peuplements de conifères d'origine naturelle on relève quelques bouquets disséminés de pin pignon et la célèbre forêt relictuelle de pin laricio de Salzmann à Saint-Guilhem-le-Désert, elle aussi dégradée par des incendies périodiques

→ Espaces boisés protection et usages

Quatre arrêtés de biotope ont été pris pour la protection de l'aigle de Bonelli (Gorges de l'Hérault, Falaise de l'Hortus, Ravin des Arcs et Puech des Mourgues)

La forêt de pins Salzmann de Saint-Guilhem le Désert est classée, **cette sous-espèce relique n'est plus représentée en France que par 1500 hectares de peuplement dont 500 hectares à Saint Guilhem.**

→ Espace boisé classé

En application du code de l'urbanisme, les POS et aujourd'hui les PLU peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout autre mode d'occupation du sol.

Ce classement entraîne le rejet de droit des demandes de défrichement et soumet les coupes à autorisation préalable ce qui peut parfois être un obstacle au sylvopastoralisme sauf si elles sont prévues dans le cadre d'un aménagement forestier en forêt domaniale ou communale ou dans un plan Simple de Gestion approuvé. **(Les plans simple de gestion donnent des orientations de gestion en fonction de l'objectif poursuivi (bois de chauffage, sylvopastoralisme, agroforesterie).**

Chapitre 11 Conclusion

Dans cette zone au fort patrimoine naturel et touristique.

Le Système dominant est caractérisé par des activités agro- sylvo-pastorales, avec un élevage en mutation. L'activité se maintient mais la reprise des installations risque d'être difficile à cause du coût d'investissement global avec notamment le coût des bâtiments et l'accès au logement pour l'éleveur.

l'élevage a sur ce territoire une vocation affirmée pour entretenir les espaces aussi bien dans un but paysager que de préservation des incendies et préservation de la diversité écologique cependant les problèmes de sécheresse à répétition fragilisent la ressource fourragère

L'avenir de l'agriculture semble devoir être basée sur le maintien de l'élevage, sur des productions de qualité, (vignes d'appellation: «Terrasses du Larzac»), la diversification des cultures et le développement de la pluriactivité (tourisme, proximité de la capitale régionale).

Chapitre 12 Enjeux et Préconisations

SECTEUR	ENJEUX		PRECONISATIONS
Ensemble de la zone	<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les espaces ouverts garants de l'attractivité du territoire Sensibilité forte au feu dans les zones de basse altitude Pérenniser une agriculture sur les espaces agricoles à fort potentiel Préserver la biodiversité <p>Paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs à forte valeur patrimoniale, un grand site: St Guilhem le Désert, gorges de l'Hérault et gorges de la vis: site classé <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver une ressource en eau de qualité 		<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le réseau d'éleveurs Encourager les projets et les pratiques culturelles favorables à la biodiversité <p>Paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les paysages garant de l'activité touristique en soutenant l'élevage extensif et l'agrotourisme. Maintien du pastoralisme pour permettre l'entretien de l'espace <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver une ressource en eau de qualité avec une agriculture respectueuse de l'environnement
Causes et contreforts du Larzac	Plateau du Larzac	<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les espaces ouverts garants de l'attractivité du territoire (biodiversité,paysage) sécuriser la sole fourragère afin d'assurer l'autonomie de stocks hivernaux <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> mobiliser de la ressource en eau pour sécuriser la sole fourragère 	<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le réseau d'éleveurs Intégrer dans les espaces boisés des PLU, la possibilité de sylvo-pastoralisme Privilégier les « éclaircies de taillis » pour coupler la production de bois de chauffage avec le pâturage des animaux et la préservation des paysages Encourager les projets et les pratiques culturelles favorables à la biodiversité <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> créer ou restaurer des dispositifs de récupération d'eau pluviale création de réservoirs ou retenues colinaires (aménagement retenus dan l'OCAGER du Causse du Larzac)

	Avants-Monts	<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversification des espèces (la Forêt est surtout le domaine du chêne vert et du pin noir d'Autriche) • Sensibilité forte au feu dans les zones de basse altitude • Gérer les risques de mouvement de terrain 	<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une gestion durable de la Forêt avec de bonnes pratiques sylvicoles • Encourager la diversité des essences forestières et des modes de traitement • Gérer les risques de mouvement de terrain notamment au niveau des versants de la commune de Saint-Privat et du Thérondel
Haute – Vallée de l'Hérault	Haute-Vallée de l'Hérault	<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le mitage de l'urbanisation • Maitriser l'étalement péri-urbain à proximité des pôles d'attraction: Lodève, Montpellier, Ganges, le long de l'Autoroute A75 • Sensibilité forte aux feux <p>Paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paysage remarquable avec un grand site: St Guilhem le désert et des sites classés: Gorges de l'Hérault et Gorges de la Vis 	<p>Agricoles et Forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'agrotourisme et les espaces récréatifs de proximité • Maintien du tissu d'éleveurs pour éviter l'embroussaillage et gérer les risques d'incendie • Valoriser les liens ville-campagne avec des modes de production respectueux de l'environnement • Maintien du pastoralisme pour préserver les espaces ouverts garants de l'attractivité du territoire et pour permettre l'entretien de l'espace • Développer les circuits courts • Favoriser à grande échelle l'installation d'un damier constitué d'espaces agricoles et de bois à déterminer en liaison avec les services d'espaces forestiers et les sapeurs pompiers pour le réaliser aux endroits stratégiques • Trouver une nouvelle vocation aux espaces agricoles • Maintenir les oliviers et le vignoble AOC qui occupent une place prépondérante <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la qualité de l'eau

	Causse d'Aumelas	Agricoles et Forestiers <ul style="list-style-type: none">• Limiter le mitage• Contenir l'urbanisation• Forte sensibilité au feu	Agricoles et Forestiers <ul style="list-style-type: none">• Maintien et déploiement du tissu d'éleveurs pour éviter l'embroussaillage et gérer les risques incendies• Protéger les espaces agricoles face l'extension diffuse et linéaire de l'urbanisation
--	------------------	---	---